

## **PIÈCES ANNEXÉES AU RAPPORT D'ENQUETE**

1. Désignation du commissaire enquêteur
2. Arrêté d'organisation de l'enquête publique
3. Information du public
  - 3.1 Avis d'enquête publique
  - 3.2 Publications presse
  - 3.3 Affichages mairies et lieux du projet
  - 3.4 Insertion sites internet
  - 3.5 Certificats d'affichage
  - 3.6 Informations complémentaires
4. Bon état écologique
5. Délibération des communes de Grignols, Cocumont et Ruffiac
6. PV de synthèse
7. Mémoire en réponse
8. Copie des registres d'enquête

## **Annexe 1**

**Désignation de désignation du commissaire enquêteur**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

15/05/2023

N° E23000054 /33

la présidente du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire du 15/05/2023**

**CODE :3**

Vu enregistrée le 15/05/2023, la lettre par laquelle M. le Préfet de la Gironde demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*demande d'autorisation environnementale avec déclaration d'intérêt général concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de La Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne ;*

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants, L. 214-3 et R.123-5 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Sylvain BARET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus ;

**ARTICLE 2** : Monsieur Gérard CHARLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus ;

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet de de la Gironde, aux commissaires enquêteurs et au Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne.

Fait à Bordeaux, le 15/05/2023

la présidente,

Cécile MARILLER

Pour expédition conforme à l'original  
Pour le Greffier en Chef et par délégation  
Le Contrôleur des services techniques

  
M. J. PESSE des LARZES

## **Annexe 2**

### **Arrêté d'organisation de l'enquête publique**



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Arrêté inter-Préfectoral**

**Le Préfet du Lot et Garonne**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Le Préfet de la Gironde**

**prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne**

**Les permanences du Commissaire enquêteur se tiendront dans les communes de Fontet 33 – Grignols 33 – Cocumont 47 – Ruffiac 47**

**Le responsable du projet :**

**LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE (SMAHBB)**

**VU** le Code de l'Environnement notamment les articles L122-1 et R122-1 et suivants concernant l'évaluation environnementale des projets, les articles L123-1 à L123-18 et R123-1 à R123-33 concernant les enquêtes publiques relatives aux opérations ayant une incidence sur l'environnement, les articles L214-1 et R214-1 et suivants relatifs à la protection du milieu aquatique,

**VU** la demande présentée par le SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE, pour la demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne,

**VU** le dossier de demande de déclaration d'intérêt général (DIG) comportant un dossier de déclaration portant sur vingt et une communes du Lot et Garonne et de la Gironde;

**VU** la décision n° E23000054/33 du 15 mai 2023 du Président du Tribunal Administratif de Bordeaux désignant Monsieur Sylvain BARET pour diligenter l'enquête publique sur ce projet, et de Monsieur Gérard CHARLES désignée en qualité de suppléant,

VU l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2023 accordant délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde en vue de signer les arrêtés d'ouverture d'enquête publique,

**CONSIDÉRANT** que les communes, dont la liste figure dans cet arrêté, sont concernées par l'opération projetée ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier a été jugé complet et régulier et doit être soumis à une enquête publique dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale,

**SUR PROPOSITION** de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde,

## ARRETE

**ARTICLE PREMIER – DATES et OBJET DE L'ENQUÊTE** : Il sera procédé à une enquête publique du lundi 04 septembre 2023 au mercredi 04 octobre 2023 inclus, afin de recueillir l'avis du public sur la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne.

**Les communes concernées sont :**

**Département de la Gironde :**

-Aillas	-Loupiac de la Réole	-Cours les Bains
-Blaignac	-Noaillac	-Grignols
-Floudès	-Puybarban	-Masseilles
-Fontet	-La Réole	-Sigalens
-Hure	-Cauvignac	

**Département du Lot et Garonne :**

-Cocumont	-Antagnac	-Ruffiac
-Meilhan sur Garonne	-Argenton	
-Saint Sauveur de Meilhan	-Romestaing	

Le responsable du projet est : LE SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE (SMAHBB) – 1, place de la Mairie 33124 AUROS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Monsieur Étienne CARRETEY tél : 09 63 03 47 84.

**ARTICLE 2 – COMMISSAIRE ENQUÊTEUR** : Monsieur Sylvain BARET Officier Supérieur de l'Armée de l'Air retraité, est désigné en qualité de Commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Monsieur Gérard CHARLES désignée en qualité de suppléant.

**ARTICLE 3 - MISE A DISPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE ET RECUEIL DES OBSERVATIONS DU PUBLIC :**

Pendant la période indiquée ci-dessus, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête dans les Mairies de GRIGNOLS (33 siège de l'enquête publique), FONTET (33), COCUMONT(47) et Saint RUFFIAC (47) aux jours et heures habituels d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur les registres d'enquête, ouvert par Monsieur le Maire des quatre communes et coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Par ailleurs dans les mêmes conditions de délai, le dossier sera consultable sur le site internet des services de l'Etat en Gironde à l'adresse suivante : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publications » « publications légales » « enquêtes publiques 2023 » et sur le site internet de la Préfecture du Lot et Garonne : [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) rubriques « publications », « consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde (rubrique « enquête-publique 2023 »).

Les observations pourront également être transmises par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à la Mairie de GRIGNOLS, (33690) siège de l'enquête publique – Hôtel de ville 56, allée Saint Michel, elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur un poste informatique à l'accueil de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde, cité administrative 2 rue Jules Ferry à Bordeaux, aux jours et heures ouverts d'accueil du public.

Toute personne pourra demander à ses frais la communication du dossier d'enquête auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service des Procédures Environnementales.

#### **ARTICLE 4 - PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :**

Le Commissaire enquêteur Monsieur Sylvain BARET se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir les observations formulées sur cette opération à la Mairie de:

##### **Mairie de GRIGNOLS (33)**

- Lundi 04 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 20 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00

##### **Mairie de FONTET (33)**

- Lundi 04 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 20 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 04 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

##### **Mairie de COCUMONT (47)**

- Vendredi 08 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 04 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

##### **Mairie de RUFFIAC (47)**

- Vendredi 08 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

**ARTICLE 5 - PUBLICITE DE L'ENQUÊTE :** Un avis portant à la connaissance du public les indications figurant dans le présent arrêté, sera publié par les soins du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux régionaux ou locaux du département de la Gironde et du Lot et Garonne. Cet avis sera en outre publié par voie d'affiches et éventuellement par tous autres procédés dans les quatre Mairies de permanences par les soins du Maire, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette formalité sera certifié par les Maires.

En outre, dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf si impossibilité, cet avis sera également publié par voie d'affiches par les soins du maître d'ouvrage, sur les lieux ou en un lieu situé au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés et visible de la voie publique. Cet avis devra être conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté ministériel du 09 septembre 2021 « les affichages mesurant au moins 42 cm sur 59,4 cm (format A2). Elles comportent le titre « AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE » en

caractères gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations visées à l'article R.123-9 du code de l'environnement en caractères noirs sur fond jaune ».

Cet avis sera dans les mêmes délais, mis en ligne sur le site internet des Services de l'État de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubrique publications légales.

**ARTICLE 6 - FORMALITES DE FIN D'ENQUÊTE :** A la fin de l'enquête, les Maires remettront ou transmettront dans les vingt-quatre heures, au Commissaire enquêteur les registres d'enquête et les lettres d'observations reçues, avec un certificat attestant de l'affichage de l'avis d'enquête dans les communes. Le Commissaire enquêteur procédera à la clôture des registres.

Le Commissaire enquêteur convoquera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai de 15 jours, ses observations.

Le Commissaire enquêteur établira un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera dans un document séparé ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables à l'opération.

Le Commissaire enquêteur transmettra au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire pourra être accordé à la demande du Commissaire enquêteur formulée auprès du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, après avis du responsable du projet.

**ARTICLE 7: CONSULTATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS :**

Le conseil municipal des quatre communes concernées seront appelés à donner un avis sur le dossier dès l'ouverture de l'enquête. Ne seront pris en compte que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

**ARTICLE 8 - DECISIONS :** Le Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde et Le Préfet du Lot et Garonne sont compétents pour statuer par un arrêté sur la demande de DIG.

**ARTICLE 9 - MISE A DISPOSITION DU RAPPORT D'ENQUÊTE :**

Copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant le délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, dans les Mairies des communes de Fontet, Grignols, Cocumont et Ruffiac, à la Direction des Territoires et de la Mer de la Gironde – Service des Procédures Environnementales, ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde : [ww.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales](http://ww.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales).

Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service des Procédures Environnementales cité administrative 2 rue Jules Ferry 33090 Bordeaux.



**ARTICLE 11:** La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Gironde, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde, les Maires des communes de Fontet, Grignols, Cocumont et Ruffiac, le Commissaire enquêteur, le Représentant du SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE sont chargés, chacun pour qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Agen le,

**0 5 JUIN 2023**

Le Préfet du Lot et Garonne,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,

744

Florent FARGE

Fait à Bordeaux le,

**0 5 JUIN 2023**

Le Préfet de la Gironde,  
Pour le Préfet par délégation,  
Le Directeur départemental des  
Territoires et de la Mer,  
Pour le Directeur,  
L'adjoint au Directeur,



Alain GUESDON

## **Annexe 3**

### **Information du public**

- 3.1 Avis d'enquête publique
- 3.2 Publications presse
- 3.3 Affichages mairies et lieux du projet
- 3.4 Insertion sites internet
- 3.5 Certificats d'affichage



**PRÉFET  
DE LA GIRONDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne**

Une enquête publique est prescrite **du lundi 04 septembre 2023 au mercredi 04 octobre 2023 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne.

Le responsable du projet est le SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE (SMAHBB) – 1, place de la Mairie 33124 AUROS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 09 63 03 47 84.

**Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les Mairies de Cocumont 47, Ruffiac 47, Fontet 33, Grignols 33 siège de l'enquête publique** aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2023 » et sur le site internet de la Préfecture du Lot et Garonne : [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) rubriques « publications », « consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Gironde (rubrique « enquête publique 2023 »).

**Les communes concernées sont :**

**Département de la Gironde :**

-Aillas	-Loupiac de la Réole	-Cours les Bains
-Blaignac	-Noaillac	-Grignols
-Floudès	-Puybarban	-Masseilles
-Fontet	-La Réole	-Sigalens
-Hure	-Cauvignac	

**Département du Lot et Garonne :**

-Cocumont	-Antagnac	-Ruffiac
-Meilhan sur Garonne	-Argenton	
-Saint Sauveur de Meilhan	-Romestaing	

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé **au commissaire enquêteur à la Mairie de GRIGNOLS, siège de l'enquête**. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Sylvain BARET Officier Supérieur de l'Armée de l'Air retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Monsieur Gérard CHARLES désignée en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après:

**Mairie de GRIGNOLS (33)**

- Lundi 04 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 20 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00

**Mairie de FONTET (33)**

- Lundi 04 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 20 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 04 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

**Mairie de COCUMONT (47)**

- Vendredi 08 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 04 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

**Mairie de RUFFIAC (47)**

- Vendredi 08 septembre 2023 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les quatre Mairies de Fontet, Grignols, Cocumont, Ruffiac à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales).

Le Préfet de la Gironde et Le Préfet du Lot et Garonne sont compétents pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

 **Emploi**

Retrouvez toutes nos annonces sur [sudouest-emploi.com](http://sudouest-emploi.com), l'emploi près de chez vous

**Emplois à domicile**

**Offres**

Particulier cherche COUPLE EMPLOYES DE MAISON (h/f) expérimenté à temps partiel pour entretien extérieur (jardinage/bricolage) et ménage. Logement fourni et travail sur Bonzac (33). Contacter au 06.78.63.78.69.




**Sud Ouest emploi**  
Un bon recrutement ça ne s'improvise pas

CONSEIL PERSONNALISÉ | EXPERTISE PROXIMITÉ | DIFFUSION CIBLÉE | RÉACTIVITÉ  
soemploi@sudouest.fr - 05 35 31 27 42

**SUD OUEST**  
Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

 **Annonces légales et officielles**

Retrouvez toutes nos annonces légales sur [sudouest.fr/annonces-legales](http://sudouest.fr/annonces-legales), [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com), avec le réseau 

**Avis administratifs et judiciaires**

**Enquêtes publiques**



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin-versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne**

Une enquête publique est prescrite du **lundi 4 septembre 2023 au mercredi 4 octobre 2023 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin-versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne. Le responsable du projet est le SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE (SMAHBB), 1, place de la Mairie, 33124 Auros. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél. 09 63 03 47 84.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les mairies de Cocumont 47, Ruffiac 47, Fontet 33, Grignols 33 (siège de l'enquête publique) aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'État en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) - rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2023 » et sur le site Internet de la préfecture du Lot-et-Garonne : [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) - rubriques « publications », « consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site Internet des services de l'État en Gironde (rubrique « enquête publique 2023 »).

**Les communes concernées sont :**

**Département de la Gironde :**

Aillas - Loupiac-de-La-Réole - Cours-les-Bains - Blagnac - Noailac - Grignols-Floudès - Puybarban - Masselès - Fontet - La Réole - Sigalens - Hure - Cauvignac.

**Département du Lot-et-Garonne :**

Cocumont - Antagnac - Ruffiac - Meilhan-sur-Garonne - Argenton - Saint-Sauveur-de-Meilhan - Romestaing.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Grignols, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux.

**M. Sylvain BARET**, officier supérieur de l'armée de l'air retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique, et de **M. Gérard CHARLES**, désigné en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :

**Mairie de Grignols (33) :**

- **lundi 4 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**
- **mercredi 20 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**
- **vendredi 29 septembre 2023 de 9 h à 12 heures.**

**Mairie de Fontet (33) :**

- **lundi 4 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;**
- **mercredi 20 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;**
- **mercredi 4 octobre 2023 de 14 h à 17 heures ;**

**Mairie de Cocumont (47) :**

- **vendredi 8 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**
- **samedi 16 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**
- **mercredi 4 octobre 2023 de 9 h à 12 heures.**

**Mairie de Ruffiac (47) :**

- **vendredi 8 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;**
- **jeudi 21 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**
- **vendredi 29 septembre 2023 de 14 h à 17 heures.**

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les quatre mairies de Fontet, Grignols, Cocumont, Ruffiac ; à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites Internet des Services de l'État de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales) Le préfet de la Gironde et le préfet du Lot-et-Garonne sont compétents pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des Procédures environnementales.



**Sud Ouest légales**

**Publiez votre annonce légale**

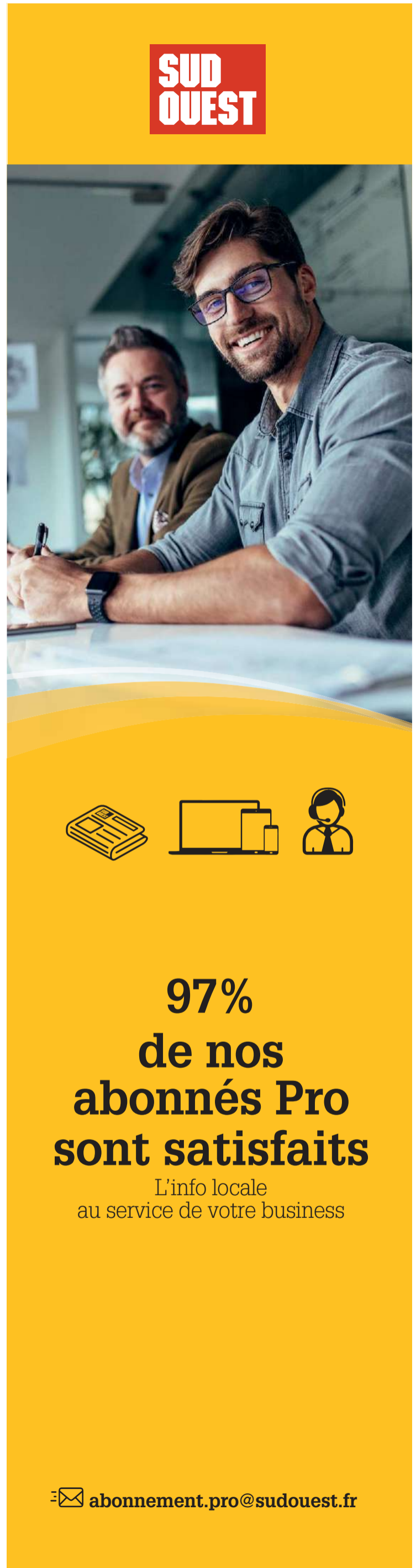
7 jours sur 7 - 24 h sur 24

- 1** Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2** Visualisez votre avis avant sa parution
- 3** Téléchargez votre attestation de parution

**Paiement en ligne sécurisé**




Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



**SUD OUEST**

**97% de nos abonnés Pro sont satisfaits**

L'info locale au service de votre business

 [abonnement.pro@sudouest.fr](mailto:abonnement.pro@sudouest.fr)



## Emploi

Toutes nos annonces sur  
sudouest-emploi.com

## Offres d'emploi

Secrétariat/Assistanat

**LAMERAIN**

**DC DACIA**

recrute pour son site  
de Saint-Jean-de-Luz un(e)

**SECRÉTAIRE COMMERCIAL(E)  
VÉHICULES D'OCCASION**  
minimum 2 ans d'expérience similaire

CDI, temps partiel.  
Rémunération attractive.  
Envoyer CV à :  
sebastien.blanche@lamerain.com

## Santé/Social

SSIAD de GAN (64) recrute un AIDE-SOIGNANT(E) H/F à domicile. CDI 90h, planning organisé sur 9 semaines avec 2 week-ends travaillés seulement. Salaire cf. à la CCN 51 + SEGUR. Véhicule de service. Envoyer CV + LM à suraud.virginie@ssiadcoaraze.fr

## BTP

**Alkar**  
constructions métalliques

**SCOP ALKAR recrute**

**1 PEINTRE INDUSTRIEL (h/f)**  
pour peinture au pistolet dans l'usine de Mauléon (64)

**1 CONDUCTEUR DE TRAVAUX (h/f)**  
sur le site de Montaner (64)

Profil : Minimum Bac +2 et 5 ans d'expérience similaire

Rejoignez notre équipe dynamique, envoyez votre CV à rh@alkar.fr

## Emplois à domicile

## Offres

Particulier cherche COUPLE EMPLOYÉS DE MAISON (h/f) expérimenté à temps partiel pour entretien extérieur (jardinage/bricolage) et ménage. Logement fourni et travail sur Bonzac (33). Contacter au 06.78.63.78.69.



## Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur sudouest.fr/annonces-legales, sudouest-marchespublics.com, en partenariat avec le réseau **france marchés.com**

## Avis administratifs et judiciaires

## Enquêtes publiques



Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin-versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne**

Une enquête publique est prescrite du **lundi 4 septembre 2023 au mercredi 4 octobre 2023 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin-versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne.

Le responsable du projet est le SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE (SMAHBB), 1, place de la Mairie, 33124 Auros. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél. 09 63 03 47 84.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les mairies de Cocumont 47, Ruffiac 47, Fontet 33, Grignols 33 (siège de l'enquête publique) aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'État en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) - rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2023 » et sur le site Internet de la préfecture du Lot-et-Garonne : [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) - rubriques « publications », « consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site Internet des services de l'État en Gironde (rubrique « enquête publique 2023 »).

**Les communes concernées sont :**

**Département de la Gironde :**

Aillas - Loupiac-de-La-Réole - Cours-les-Bains - Blagnac - Noaillac - Grignols - Floudès - Puybarban - Masseilles - Fontet - La Réole - Sigalens - Hure - Sauvignac.

**Département du Lot-et-Garonne :**

Cocumont - Antagnac - Ruffiac - Meilhan-sur-Garonne - Argenton - Saint-Sauveur-de-Meilhan - Romestaing.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Grignols, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux.

**M. Sylvain BARET**, officier supérieur de l'armée de l'air retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique, et de **M. Gérard CHARLES**, désigné en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :

**Mairie de Grignols (33) :**

- lundi 4 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;
- mercredi 20 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;
- vendredi 29 septembre 2023 de 9 h à 12 heures.

**Mairie de Fontet (33) :**

- lundi 4 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;
- mercredi 20 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;
- mercredi 4 octobre 2023 de 14 h à 17 heures ;

**Mairie de Cocumont (47) :**

- vendredi 8 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;
- samedi 16 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;
- mercredi 4 octobre 2023 de 9 h à 12 heures.

**Mairie de Ruffiac (47) :**

- vendredi 8 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;
- jeudi 21 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;
- vendredi 29 septembre 2023 de 14 h à 17 heures.

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les quatre mairies de Fontet, Grignols, Cocumont, Ruffiac ; à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites Internet des Services de l'État de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales)

Le préfet de la Gironde et le préfet du Lot-et-Garonne sont compétents pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des Procédures environnementales.

**SEMINAIRES  
UN CADRE UNIQUE**

Le journal Sud Ouest vous ouvre ses portes en bord de Garonne

23, quai de Queyries  
seminaires@sudouest.fr  
| 05 35 31 35 51 |

**SUD OUEST**

## Sud Ouest marchés publics

Entreprises, inscrivez-vous aux alertes automatiques

Tous les marchés du Sud-Ouest 100 % gratuit  
sur [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)

**SUD OUEST**

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest



## Sud Ouest emploi

Un bon recrutement  
ça ne s'improvise pas

CONSEIL PERSONNALISÉ | EXPERTISE  
PROXIMITÉ | DIFFUSION CIBLÉE | RÉACTIVITÉ

soemploi@sudouest.fr - 05 35 31 27 42

**SUD OUEST**

Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

# Très chère rentrée

L'allocation de rentrée scolaire a été versée hier à trois millions de familles modestes. De quoi faire face à la hausse de 10% des prix des fournitures.

**L'ÉVÉNEMENT PAGES 2 ET 3**



/Photo Getty

TARN-ET-GARONNE

## Le jour où Aurélien a gagné The Voice

Toute la semaine, ils nous racontent cet événement qui a changé leur vie. Aujourd'hui, Aurélien Vivos revient sur ce jour de juin où il a gagné The Voice.

**PAGE 7**



Le collège où s'est produit le drame./AFP

ENQUÊTE

## Lisieux : le décès du principal reste mystérieux

Deux jeunes ont reconnu être entrés par effraction dans le collège de Lisieux où le principal a été retrouvé mort. Mais ils n'étaient plus sur les lieux au moment du décès.

**PAGE 5**

Deuxième cahier : 14 pages







## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER SERVICE DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne

Une enquête publique est prescrite du lundi 04 septembre 2023 au mercredi 04 octobre 2023 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne.

Le responsable du projet est le SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE (SMAHBB) - 1, place de la Mairie 33124 AUROS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 09 63 03 47 84.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les Mairies de Cocumont 47, Ruffiac 47, Fontet 33, Grignols 33 siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques 2023 » et sur le site internet de la Préfecture du Lot et Garonne : [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) rubriques « publications », « consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde (rubrique « enquête publique 2023 »).

Les communes concernées sont :

### Département de la Gironde :

-Aillas -Loupiac de la Réole -Cours les Bains  
-Blaignac -Noaillac -Grignols  
-Floudès -Puybarban -Masseilles  
-Fontet -La Réole -Sigalens  
-Hure -Cauvignac

### Département du Lot et Garonne :

-Cocumont -Antagnac -Ruffiac  
-Meilhan sur Garonne -Argenton  
-Saint Sauveur de Meilhan -Romestaing

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de GRIGNOLS, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Sylvain BARET Officier Supérieur de l'Armée de l'Air retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Monsieur Gérard CHARLES désignée en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :

### Mairie de GRIGNOLS (33)

- Lundi 04 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Mercredi 20 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00

### Mairie de FONTET (33)

- Lundi 04 septembre 2023 de 14h00 à 17h00  
- Mercredi 20 septembre 2023 de 14h00 à 17h00  
- Mercredi 04 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

### Mairie de COCUMONT (47)

- Vendredi 08 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Mercredi 04 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

### Mairie de RUFFIAC (47)

- Vendredi 08 septembre 2023 de 14h00 à 17h00  
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les quatre Mairies de Fontet, Grignols, Cocumont, Ruffiac à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales).

Le Préfet de la Gironde et Le Préfet du Lot et Garonne sont compétents pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

L23EJ25055

## AVIS D'ATTRIBUTION

MAIRIE DE LACANAU  
M. Le Maire  
31 avenue de la Libération  
33680 Lacanau  
Tél : 05 56 03 83 08  
mèl : [c.sanchez@lacanau.fr](mailto:c.sanchez@lacanau.fr)  
web : <http://www.lacanau.fr>  
SIRET 21330214400018

Objet : Services d'assurance pour la commune de Lacanau

Nature du marché : Services

Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 66510000 - Services d'assurance

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux

9 Rue Tastet BP 947 - 33063 Bordeaux - Cedex

Tél : 0556993800 - Fax : 0556243903

[greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)

Attribution du marché

Valeur totale du marché (hors TVA) : 235584 euros

LOT N° 1 - Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes

Nombre d'offres reçues : 2, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 2

Date d'attribution : 29/12/22

Marché n° : 23001

SMACL ASSURANCES, 141 AV SALVADOR ALLENDE, 79000 NIORT

Montant HT : 158 484,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

LOT N° 2 - Assurance des risques statutaires

Nombre d'offres reçues : 3, Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

Date d'attribution : 29/12/22

Marché n° : 23002

SOFAXIS, RTE DE CRETON, 18110 VASSELAY

Montant HT : 77 100,00 Euros

Le titulaire est une PME : NON

Sous-traitance : non.

Envoi le 16/08/23 à la publication

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.marches-publics.info>

L23EJ37897

# ECHOS

JUDICIAIRES - GIRONDINS

## ABONNEMENT

### PAPIER + WEB

6 MOIS = 48 € TTC  1 AN = 79 € TTC  2 ANS = 119 € TTC

### WEB

6 MOIS = 24 € TTC  1 AN = 39 € TTC  2 ANS = 59 € TTC

SOIT 26 NUMÉROS

SOIT 52 NUMÉROS

SOIT 104 NUMÉROS

NOM \_\_\_\_\_

PRÉNOM \_\_\_\_\_

ENTREPRISE \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

EMAIL \_\_\_\_\_

TEL \_\_\_\_\_

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS 106 rue Fondaudège CS 71900 - 33061 BORDEAUX Cedex

CONTACT : CATHERINE DEPETRIS

[ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM](mailto:ABONNEMENT@ECHOS-JUDICIAIRES.COM) / 05 57 14 07 55



# Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur [sudouest.fr/annonces-legales](http://sudouest.fr/annonces-legales), [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com), en partenariat avec le réseau

## Avis administratifs et judiciaires

### Enquêtes publiques



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des procédures environnementales**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'intérêt général (DIG) pour la réalisation du plan pluriannuel de gestion des bassins-versants du SIETRA sur les communes de Bonnetan - Carignan-de-Bordeaux - Fargues-Saint-Hilaire - Sallebœuf - Capian - Créon - Haux - Loupes - Madirac - Sadirac - Saint-Genès-de-Lombaud - La Sauve-Majeure - Villenave-de-Rions - Baurech - Cambes - Camblanes-et-Meynac - Cénac - Langoiran - Latresne - Lignan-de-Bordeaux - Quinsac - Saint-Caprais-de-Bordeaux - Tabanac - Le Tourne - Cardan - Lestiac-sur-Garonne - Paillet - Rions - Bouliac.**  
**Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront dans les communes de Baurech, Bonnetan, Paillet, Créon, Bouliac**

Une enquête publique est prescrite **du lundi 25 septembre 2023 au mardi 24 octobre 2023 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt général (DIG) sur la mise en place du plan pluriannuel de gestion des bassins-versants du SIETRA sur le département de la Gironde. Le responsable du projet est le Syndicat Intercommunal d'Étude de Travaux de Restauration et d'Aménagement des bassins-versants de l'Entre-deux-Mers Ouest (SIETRA), 43, route de l'Entre-deux-Mers, 33360 Lignan-de-Bordeaux. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél. 06 38 83 85 49. Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les mairies de Baurech, Bonnetan, Paillet, Créon, Bouliac, siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier sera également consultable sur le site Internet des Services de l'État en Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) - rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2023 ». Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Gironde. Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Bouliac siège de

l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête. Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux.  
**M. Jean-Daniel ALAMARGOT**, retraité de la gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique, et de **M. Patrice ADER** désigné en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :  
- **lundi 25 septembre 2023 de 9 h à 12 heures, mairie de Créon ;**  
- **vendredi 29 septembre 2023 de 14 h à 17 heures, mairie de Bonnetan ;**  
- **jeudi 12 octobre 2023 de 16 h à 19 heures, mairie de Baurech ;**  
- **samedi 21 octobre 2023 de 9 h à 12 heures, mairie de Bouliac ;**  
- **mardi 24 octobre 2023 de 14 h 30 à 17 h 30, mairie de Paillet.**  
À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les mairies de Baurech, Bonnetan, Paillet, Créon, Bouliac, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites Internet des services de l'État de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales)  
Le préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur cette demande. Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.



**Direction départementale des territoires et de la mer  
Service des procédures environnementales**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**DUP et exploitation du forage d'eau des Dagueys sur la commune de Libourne**

Une enquête publique unique est prescrite **du lundi 25 septembre 2023 au mardi 24 octobre 2023 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau à partir du forage des Dagueys sur la commune de Libourne, la déclaration d'utilité publique de ces travaux de dérivation des eaux et la déclaration d'utilité publique du périmètre de protection mis en place autour du forage où seront instaurés des servitudes d'utilité publique. Le responsable du projet est : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS (CALI), 42, rue Jules-Ferry, 33505 Libourne Cedex, Mme Emeline RAQUIL, tél. 05 57 55 61 92, mail : [eau-assainissement@lacali.fr](mailto:eau-assainissement@lacali.fr). Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence, une notice explicative, un projet d'arrêt et l'examen au cas par cas, sera mis à la disposition du public à la mairie de Libourne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public où les intéressés pourront faire part de leurs observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'État de la Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr), rubriques « Publications », « Publications légales », « Enquêtes-publiques ». Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête ou par courrier adressé à la mairie de Libourne siège de l'enquête publique. Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé dans le hall de la Cité administrative à l'accueil DDTM, 2, rue Jules-Ferry à Bordeaux. Le commissaire enquêteur **M. Philippe CALAND**, officier supérieur retraité de la Gendarmerie nationale, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique, et **M. Hugues MORIZOT**, désigné en qualité de suppléant, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Libourne les :  
- **lundi 25 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;**  
- **jeudi 5 octobre 2023 de 9 h à 12 heures ;**  
- **mercredi 18 octobre 2023 de 9 h à 12 heures ;**  
- **mardi 24 octobre 2023 de 14 h à 17 heures.**  
À la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Libourne et à la Direction départementale des territoires et de la mer, Service des procédures environnementales, Cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, Bordeaux, ainsi que sur le site Internet des services de l'État de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)  
Le préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande d'autorisation de prélèvement d'eau et déclarer d'utilité publique le captage et le périmètre de protection instauré.

## Annonces légales

### Vie des sociétés

**SELARL GAD CABINET DENTAIRE**  
**SELARL au capital de 24 000 €**  
**Siège social : 15 Rue Ligier**  
**33000 BORDEAUX**  
**RCS BORDEAUX 793 074 238**

### MODIFICATION

L'AGE du 01/09/2023 a décidé à compter du 01/09/2023 de nommer en qualité de co-gérant Monsieur BAGNARIOL Rémy, demeurant 48 Rue du loup, 33000 BORDEAUX.  
Modification au RCS BORDEAUX.

**Sud Ouest**  
**légales**

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

**Publiez**  
**votre**  
**annonce légale**

Paiement en ligne sécurisé



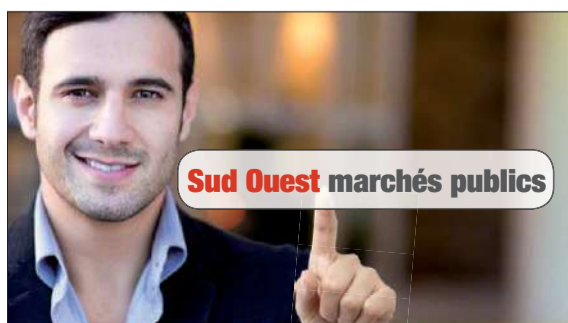
**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin-versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne**

Une enquête publique est prescrite **du lundi 4 septembre 2023 au mercredi 4 octobre 2023 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin-versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne. Le responsable du projet est le SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE (SMAHBB), 1, place de la Mairie, 33124 Auros. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél. 09 63 03 47 84. Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les mairies de Cocumont 47, Ruffiac 47, Fontet 33, Grignols 33 (siège de l'enquête publique) aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet. Le dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'État en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) - rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2023 » et sur le site Internet de la préfecture du Lot-et-Garonne : [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) - rubriques « publications », « consultations du public ». Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site Internet des services de l'État en Gironde (rubrique « enquête publique 2023 »). **Les communes concernées sont :**  
**Département de la Gironde :**  
Aillas - Loupiac-de-La-Réole - Cours-les-Bains - Blaignac - Noaillac - Grignols-Floudès - Puybarban - Masselès - Fontet - La Réole - Sigalens - Hure - Cauvignac.  
**Département du Lot-et-Garonne :**  
Cocumont - Antagnac - Ruffiac - Meilhan-sur-Garonne - Argenton - Saint-Sauveur-de-Meilhan - Romestaing.  
Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Grignols, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux.  
**M. Sylvain BARET**, officier supérieur de l'armée de l'air retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique, et de **M. Gérard CHARLES**, désigné en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :  
**Mairie de Grignols (33) :**  
- **lundi 4 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**  
- **mercredi 20 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**  
- **vendredi 29 septembre 2023 de 9 h à 12 heures.**  
**Mairie de Fontet (33) :**  
- **lundi 4 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;**  
- **mercredi 20 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;**  
- **mercredi 4 octobre 2023 de 14 h à 17 heures ;**  
**Mairie de Cocumont (47) :**  
- **vendredi 8 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**  
- **samedi 16 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**  
- **mercredi 4 octobre 2023 de 9 h à 12 heures.**  
**Mairie de Ruffiac (47) :**  
- **vendredi 8 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;**  
- **jeudi 21 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**  
- **vendredi 29 septembre 2023 de 14 h à 17 heures.**  
À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les quatre mairies de Fontet, Grignols, Cocumont, Ruffiac ; à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites Internet des Services de l'État de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales)  
Le préfet de la Gironde et le préfet du Lot-et-Garonne sont compétents pour statuer, par un arrêté, sur cette demande. Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des Procédures environnementales.



**Sud Ouest marchés publics**

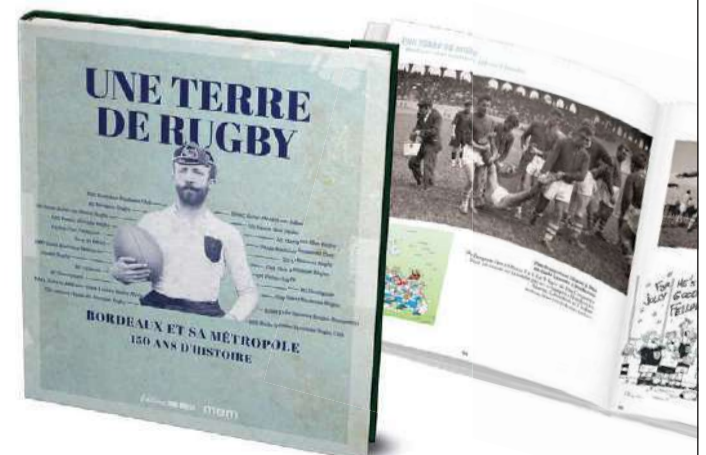
**Entreprises,  
inscrivez-vous  
aux alertes automatiques**

Tous les marchés du Sud-Ouest  
100 % gratuit sur  
[sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com)



Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

## SPORT & PASSION



**La grande histoire du rugby bordelais illustrée par des photographies exceptionnelles.**

*Une terre de rugby, Bordeaux et sa métropole*  
**150 ans d'histoire, 96 pages**

**23 €**

OUVRAGE EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE ET VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX.




EXTRAIT

**Éditions SUD OUEST**  
[www.editions-sudouest.com](http://www.editions-sudouest.com)



## Annonces légales et officielles

Retrouvez toutes nos annonces légales sur [sudouest.fr/annonces-legales](http://sudouest.fr/annonces-legales), [sudouest-marchespublics.com](http://sudouest-marchespublics.com), avec le réseau 

### Avis administratifs et judiciaires

#### Enquêtes publiques



**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service des Procédures Environnementales**

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin-versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne

Une enquête publique est prescrite **du lundi 4 septembre 2023 au mercredi 4 octobre 2023 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin-versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne.

Le responsable du projet est le SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE (SMAHBB), 1, place de la Mairie, 33124 Auros. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél. 0963034784.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les mairies de Cocumont 47, Ruffiac 47, Fontet 33, Grignols 33 (siège de l'enquête publique) aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site Internet des services de l'État en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) - rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2023 » et sur le site Internet de la préfecture du Lot-et-Garonne : [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) - rubriques « publications », « consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site Internet des services de l'État en Gironde (rubrique « enquête publique 2023 »).

**Les communes concernées sont :**

**Département de la Gironde :**

Aillas - Loupiac-de-La-Réole - Cours-les-Bains - Blagnac - Noaillac - Grignols - Floudès - Puybarban - Masselès - Fontet - La Réole - Sigalens - Hure - Cauvignac.

**Département du Lot-et-Garonne :**

Cocumont - Antagnac - Ruffiac - Meilhan-sur-Garonne - Argenton - Saint-Sauveur-de-Meilhan - Romestaing.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Grignols, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2, rue Jules-Ferry, à Bordeaux.

**M. Sylvain BARET**, officier supérieur de l'armée de l'air retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique, et de **M. Gérard CHARLES**, désigné en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :

**Mairie de Grignols (33) :**

- **lundi 4 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**
- **mercredi 20 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**
- **vendredi 29 septembre 2023 de 9 h à 12 heures.**

**Mairie de Fontet (33) :**

- **lundi 4 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;**
- **mercredi 20 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;**
- **mercredi 4 octobre 2023 de 14 h à 17 heures ;**

**Mairie de Cocumont (47) :**

- **vendredi 8 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**
- **samedi 16 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**
- **mercredi 4 octobre 2023 de 9 h à 12 heures.**

**Mairie de Ruffiac (47) :**

- **vendredi 8 septembre 2023 de 14 h à 17 heures ;**
- **jeudi 21 septembre 2023 de 9 h à 12 heures ;**
- **vendredi 29 septembre 2023 de 14 h à 17 heures.**

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les quatre mairies de Fontet, Grignols, Cocumont, Ruffiac ; à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites Internet des Services de l'État de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales)

Le préfet de la Gironde et le préfet du Lot-et-Garonne sont compétents pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des Procédures environnementales.



**Sud Ouest légales**

## Publiez votre annonce légale

7 jours sur 7 - 24 h sur 24

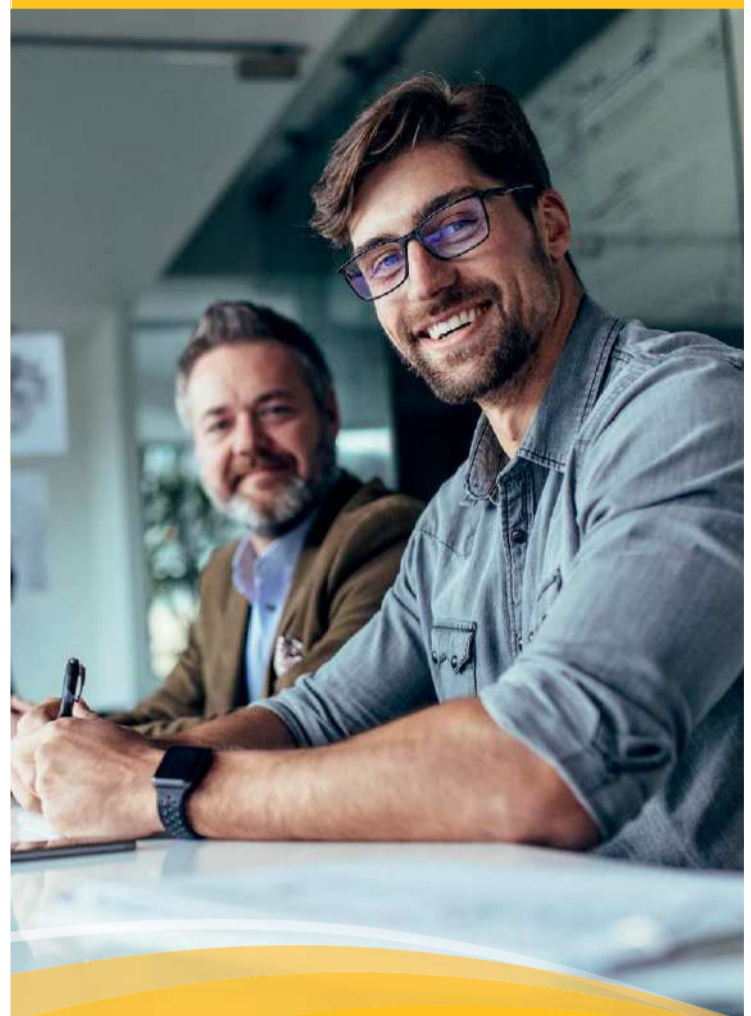
- 1** Saisissez votre annonce légale via un formulaire
- 2** Visualisez votre avis avant sa parution
- 3** Téléchargez votre attestation de parution

**Paiement en ligne sécurisé**



Un service des quotidiens du Groupe Sud Ouest

**SUD OUEST**



**97%**  
**de nos abonnés Pro sont satisfaits**

L'info locale au service de votre business

 [abonnement.pro@sudouest.fr](mailto:abonnement.pro@sudouest.fr)

LOT-ET-GARONNE

# Mézin : jugés et condamnés pour l'incendie

P20

LOT-ET-GARONNE

# LA DÉPÊCHE

DU MIDI

Le journal de la démocratie

VILLENEUVE

## Ce qui s'annonce au théâtre

P 26

JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 - 1,20 € (ESPAGNE : 1,60 €)

TEL : 05 62 11 33 00 / contact@ladepeche.com / www.ladepeche.fr / TEL Abonnés : 09 70 80 80 81 ou depecheabos@ladepeche.fr

# ALLEZ LES BLEUS !

C'est parti, demain, pour deux mois de rugby-folie, avec un match de rêve en ouverture de la Coupe du monde entre la France et la Nouvelle-Zélande. L'ÉVÉNEMENT PAGES 2-3, 13 ET 14



/Photo.AFP.

## FAIT DIVERS

### Harcèlement : le suicide d'un ado de 15 ans

Un jeune de 15 ans s'est donné la mort chez lui à Poissy (Yvelines). Il avait été victime de harcèlement à l'école. Le ministre de l'Éducation a réagi hier.

PAGE 8



Les auteurs ont recueilli deux cents témoignages./Photo AFP

## PETITE ENFANCE

### Ce livre choc épingle les crèches privées

Le livre « Le prix du berceau » qui sort demain, dénonce le scandale des crèches privées. Les auteurs ont enquêté sur les pratiques des « usines à bébés ».

PAGE 6

Deuxième cahier : 16 pages





**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES  
TERRITOIRES ET DE LA MER**  
**SERVICE DES PROCÉDURES  
ENVIRONNEMENTALES**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne

Une enquête publique est prescrite du lundi 04 septembre 2023 au mercredi 04 octobre 2023 inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne.

Le responsable du projet est le SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE (SMAHBB) - 1, place de la Mairie 33124 AUROS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 09 63 03 47 84.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les Mairies de Cocumont 47, Ruffiac 47, Fontet 33, Grignols 33 siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques «publications», «publications légales», «enquêtes-publiques 2023» et sur le site internet de la Préfecture du Lot et Garonne : [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) rubriques «publications», «consultations du public».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde (rubrique «enquête publique 2023»).

Les communes concernées sont :

**Département de la Gironde :**

-Aillas -Loupiac de la Réole -Cours les Bains  
-Blaignac -Noaillac -Grignols  
-Floudès -Puybarban -Masseilles  
-Fontet -La Réole -Sigalens  
-Hure -Cauvignac

**Département du Lot et Garonne :**

-Cocumont -Antagnac -Ruffiac  
-Meilhan sur Garonne -Argenton  
-Saint Sauveur de Meilhan -Romestaing

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de GRIGNOLS, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Sylvain BARET Officier Supérieur de l'Armée de l'Air retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Monsieur Gérard CHARLES désignée en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :

**Mairie de GRIGNOLS (33)**

- Lundi 04 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Mercredi 20 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00

**Mairie de FONTET (33)**

- Lundi 04 septembre 2023 de 14h00 à 17h00  
- Mercredi 20 septembre 2023 de 14h00 à 17h00  
- Mercredi 04 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

**Mairie de COCUMONT (47)**

- Vendredi 08 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Mercredi 04 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

**Mairie de RUFFIAC (47)**

- Vendredi 08 septembre 2023 de 14h00 à 17h00  
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les quatre Mairies de Fontet, Grignols, Cocumont, Ruffiac à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales).

Le Préfet de la Gironde et Le Préfet du Lot et Garonne sont compétents pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.

L23EJ25059



**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

**MAIRIE DE LACANAU**

M. Le Maire  
31 avenue de la Libération 33680 Lacanau  
Tél : 05 56 03 83 08 - SIRET 21330214400018  
mèl : [c.sanchez@lacanau.fr](mailto:c.sanchez@lacanau.fr) web : <http://www.lacanau.fr>

Groupement de commandes : Non

L'avis implique un marché public

**Objet : Alimentation en eau potable - Renouvellement de conduites - Programme 2023-2024**

Type de marché : Travaux

Procédure : Procédure adaptée ouverte

Technique d'achat : Sans objet

Lieu d'exécution : 33680 LACANAU

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont exigées : Non

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle :

Liste et description succincte des conditions :

L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce

Marché réservé : NON

Réduction du nombre de candidats : Non

La consultation comporte des tranches : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

Visite obligatoire : Non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Renseignements d'ordre administratifs :

Correspondance au moyen du profil d'acheteur AWS

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Remise des offres : 29/09/23 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 06/09/23

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

L23EJ40096

LES ECHOS JUDICIAIRES GIRONDINS  
SONT HABILITÉES  
DANS LE DÉPARTEMENT 33

NOUS PUBLIONS  
ÉGALEMENT VOS  
ANNONCES LÉGALES DANS  
TOUTE LA FRANCE,  
SANS SURCÔÛT

### 3.3 Affichage avis des communes de permanence : constat effectué le 17 août

GRIGNOLS (33)



Affichage extérieur

FONTEY (33)



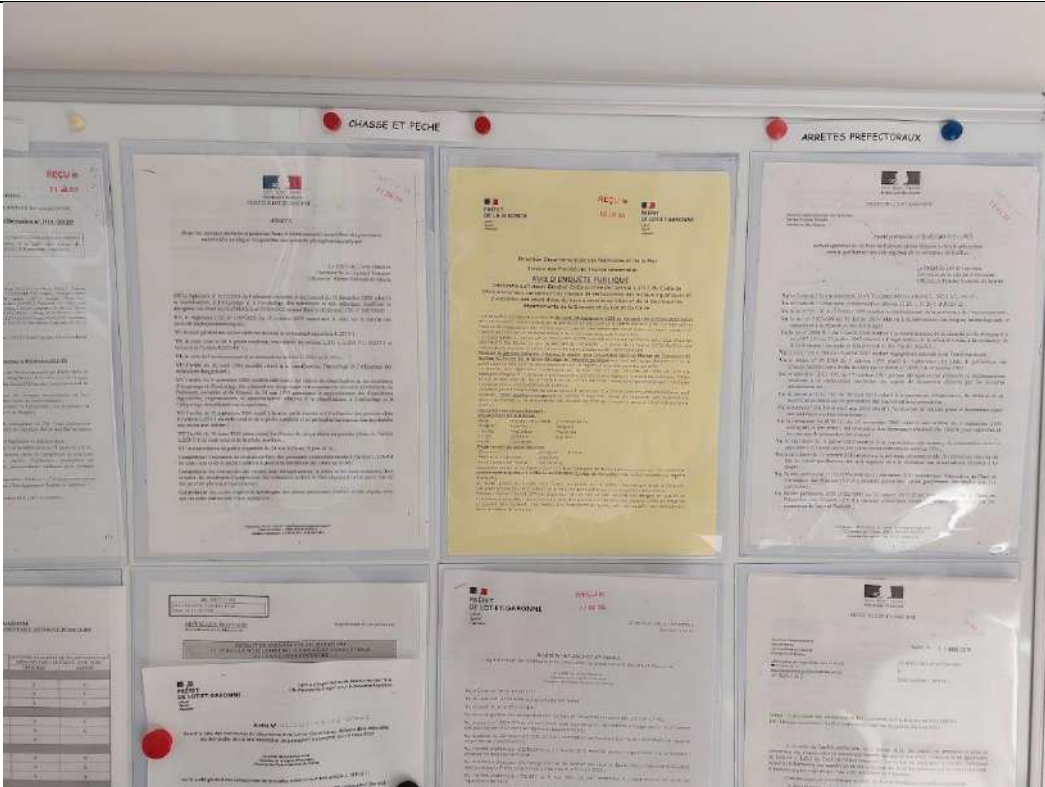
Affichage extérieur

COCUMONT (47)



Affichage extérieur

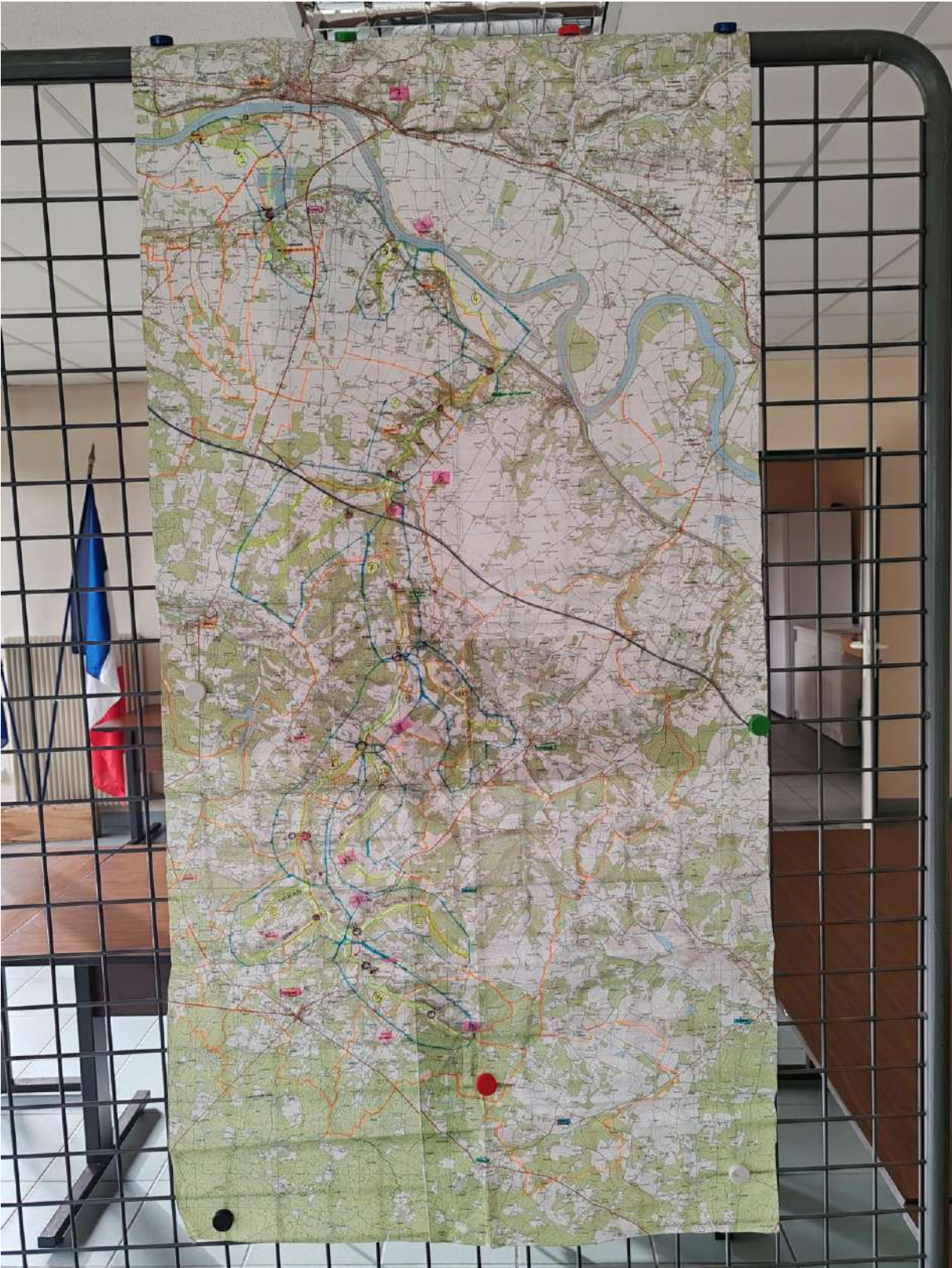
RUFFIAC (47)



Affichage intérieur

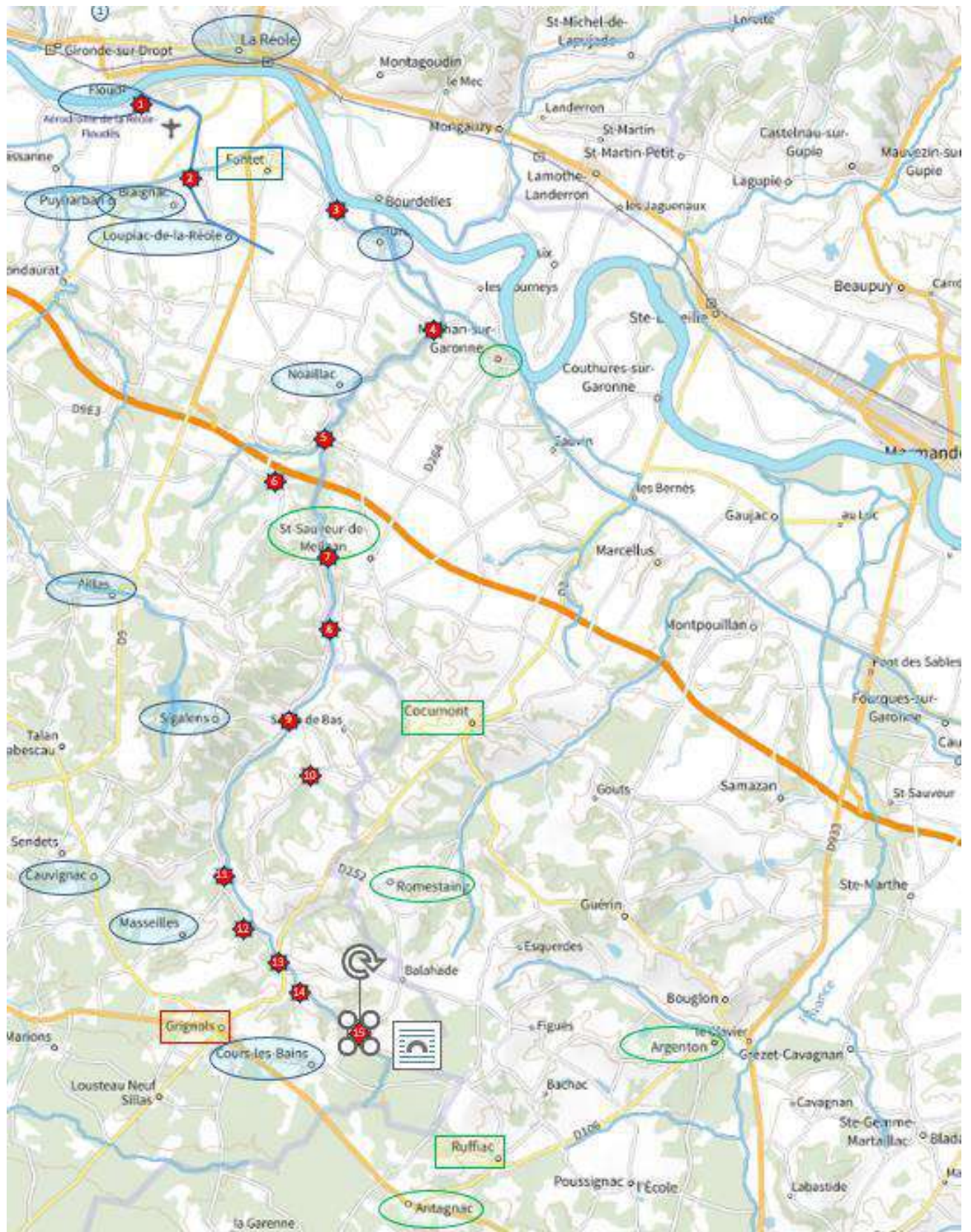


Carte 1/50 000 permettant de localiser les parcelles du public



## Affichages au niveau du plan - projet

Carte générale des emplacements des 15 affichages constatés le 17 Août



# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne

Une enquête publique est prescrite **du lundi 04 septembre 2023 au mercredi 04 octobre 2023 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne. Le responsable du projet est le SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE (SMAHBB) - 1, place de la Mairie 33124 AUROS. Les informations relatives au projet peuvent être demandées au tél : 09 63 03 47 84.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable dans les Mairies de **Cocumont 47, Ruffiac 47, Fontet 33, Grignols 33** siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes publiques 2023 » et sur le site internet de la Préfecture du Lot et Garonne : [www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) rubriques « publications », « consultations du public ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante :

[ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde (rubrique « enquête publique 2023 »).

## Les communes concernées sont :

### Département de la Gironde :

-Aillas            Loupiac de la Réole    -Cours les Bains  
-Blagnac        -Noailiac                -Grignols  
-Floudès        Puybarban              -Masseilles  
-Fontet         -La Réole                Sigalens  
-Hure            -Cauvignac

### Département du Lot et Garonne :

-Cocumont                                -Antagnac            -Ruffiac  
-Meilhan sur Garonne                -Argenton  
-Saint Sauveur de Meilhan            -Romestang

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de GRIGNOLS, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Sylvain BARET Officier Supérieur de l'Armée de l'Air retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique et de Monsieur Gérard CHARLES désignée en qualité de suppléant. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci-après :

### Mairie de GRIGNOLS (33)

- Lundi 04 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Mercredi 20 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Vendredi 29 septembre 2023 de 09h00 à 12h00

### Mairie de FONTET (33)

- Lundi 04 septembre 2023 de 14h00 à 17h00  
- Mercredi 20 septembre 2023 de 14h00 à 17h00  
- Mercredi 04 octobre 2023 de 14h00 à 17h00

### Mairie de COCUMONT (47)

- Vendredi 08 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Samedi 16 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Mercredi 04 octobre 2023 de 09h00 à 12h00

### Mairie de RUFFIAC (47)

- Vendredi 08 septembre 2023 de 14h00 à 17h00  
- Jeudi 21 septembre 2023 de 09h00 à 12h00  
- Vendredi 29 septembre 2023 de 14h00 à 17h00

À la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public dans les quatre Mairies de Fontet, Grignols, Cocumont, Ruffiac à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'Etat de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/Publication/Publications-legales](http://www.gironde.gouv.fr/Publication/Publications-legales).

Le Préfet de la Gironde et Le Préfet du Lot et Garonne sont compétents pour statuer, par un arrêté, sur cette demande.

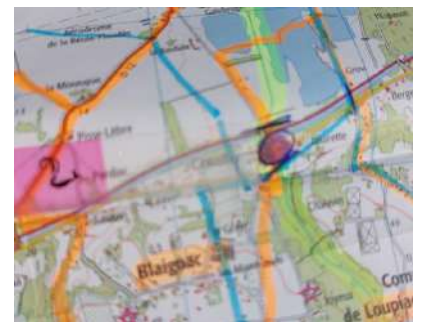
Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.



**1 Pont La Gaule / D226  
Floudès**



**2 Pont La Gaule / D225  
Gravillot**



**3 Pont La Légère / D224**





**4 Pont Lisos / D224**



**5 Pont Lisos / D116  
(Breuil)**



**6 Pont sur le Lèbes  
(affluent du Lisos) - niveau  
Bélic**





**7 Pont Lisos / D124E6 -  
Moulin du Limousin**

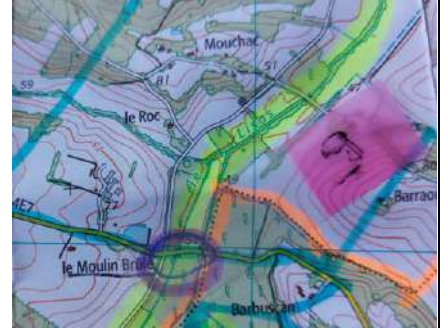


**8 Pont Lisos / D110  
Moulin de Bruzes**





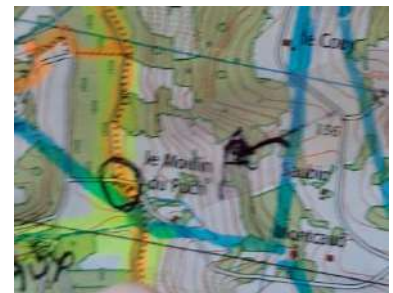
**9 Pont Lisos / D124E7  
Le MoulinBrûlé**



**10 Pont Le petit Bouzic  
(affluent Lisos) proximité  
Breil**

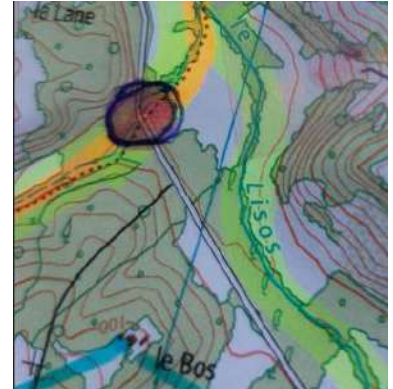


**11 Pont Lisos  
Moulin du Puch**





**12 Pont Brocas (affluent Lisos) proximité La Lane**



**13 Pont Lysos / D 655E5**



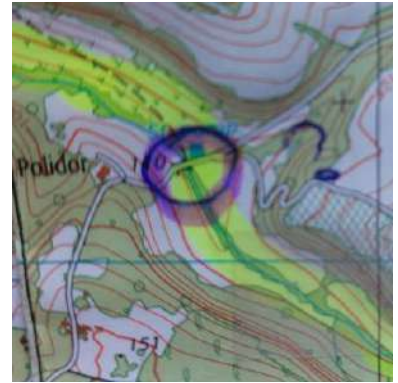
**14 Pont Lysos / D655E6**







**15 Pont Lysos Proximité  
Polydor**



### 3.4.1 Site Préfecture Gironde - Constat le 17 août 2023

[www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubrique Publications/Publications légales/Enquêtes publiques et consultations/Enquêtes publiques 2023 - page 3

	<b>VOIE ELECTRONIQUE</b>	
	Publié le 26/07/2023	→
 <b>PRÉFET DE LA GIRONDE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>FONTET 33 - GRIGNOLS 33 - COCUMONT 47 - RUFFIAC 47 - DIG du bassin versant du Lisos et de La Gaule</b>	
	Publié le 06/06/2023	→
 <b>PRÉFET DE LA GIRONDE</b>	<b>AILLAS - Consultation publique - Demande</b>	

## FONTET 33 - GRIGNOLS 33 - COCUMONT 47 - RUFFIAC 47 - DIG entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de La Gaule sur le départements 33 et 47

Mis à jour le 06/06/2023

Enquête publique du lundi 04 septembre 2023 au mercredi 04 octobre 2023 inclus.

#### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE:

[Télécharger AVIS-INTER-PREF-DIG-33-47.odt](#) ↓

PDF - 0,56 Mb - 06/06/2023

#### DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE:

[Télécharger 20230419 Phase 4 - DIG\\_compressed](#) ↓

PDF - 23,71 Mb - 06/06/2023

Pendant l'enquête publique, le public peut adresser ses observations (uniquement du 04/09/23 au 04/10/23 inclus) à l'adresse suivante:

[ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête.

### 3.4.2 Site Préfecture Lot et Garonne – Constat le 08 septembre 2023

[www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) rubriques publications/publications légales/avis d'ouverture d'enquêtes publiques - page 1

## Avis d'ouverture d'enquête publique

A lire dans cette rubrique

 <b>PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>Enquête publique DIG du bassin versant du Lisos et de la Gaule</b>
	Publié le 08/09/2023 <a href="#">→</a>



## Enquête publique DIG du bassin versant du Lisos et de la Gaule

Mis à jour le 08/09/2023

[Télécharger 20230419 Phase 4 - DIG\\_compressed](#) [⬇](#)

PDF - 23,71 Mb - 08/09/2023

[Télécharger AVIS-INTER-PREF-DIG-33-47.odt](#) [⬇](#)

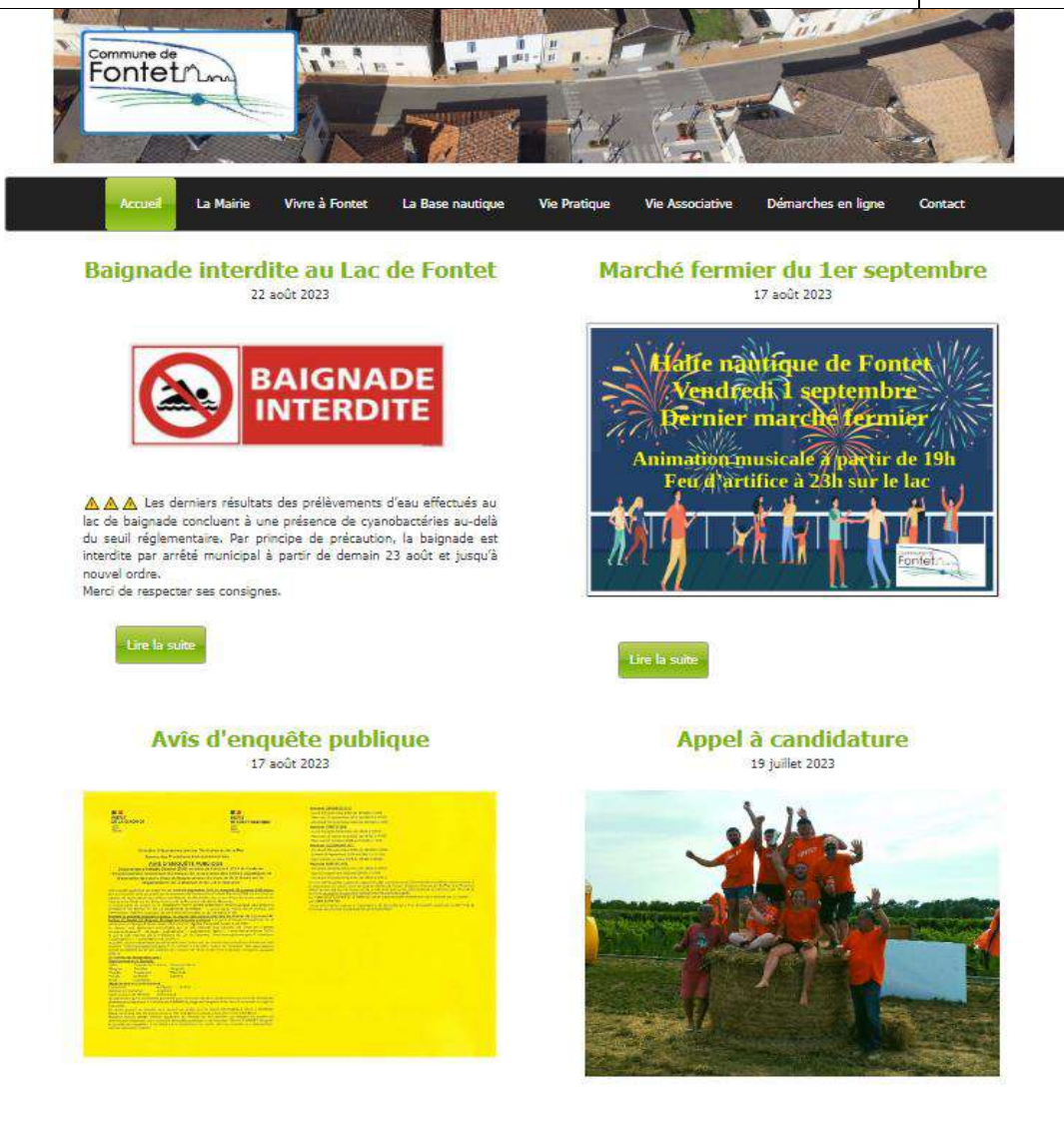
PDF - 0,56 Mb - 08/09/2023

### 3.4.3 Intégration avis sur les sites internet des communes de permanence : constat effectué le 17 août

GRIGNOLS (33)



FONTEY (33)



COCUMONT (47)

RUFFIAC (47)

## CERTIFICAT d’AFFICHAGE

**Objet :** Enquête publique

relative

- Aux travaux de restauration des milieux aquatiques et d’entretien des cours d’eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule – Gironde et Lot-et-Garonne

Je soussignée, Françoise DUPIOL-TACH, Maire de la commune de GRIGNOLS,

**certifie**

- avoir fait procéder, du 18 août 2023 au 4 octobre 2023 et sans interruption, à l’affichage de l’avis d’enquête publique relative aux travaux de restauration des milieux aquatiques et d’entretien des cours d’eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule – Gironde et Lot-et-Garonne, sur la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à GRIGNOLS,  
Le 5 Octobre 2023.

Françoise DUPIOL-TACH,  
Maire de GRIGNOLS.



## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de *Cocumont* certifie que le public a été tenu informé de l'ouverture de l'enquête publique sur la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne.

L'avis d'enquête publique a été affiché en Mairie de *Cocumont* à l'emplacement habituellement réservé à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci.

A, *Cocumont*

le, **16 AOUT 2023**

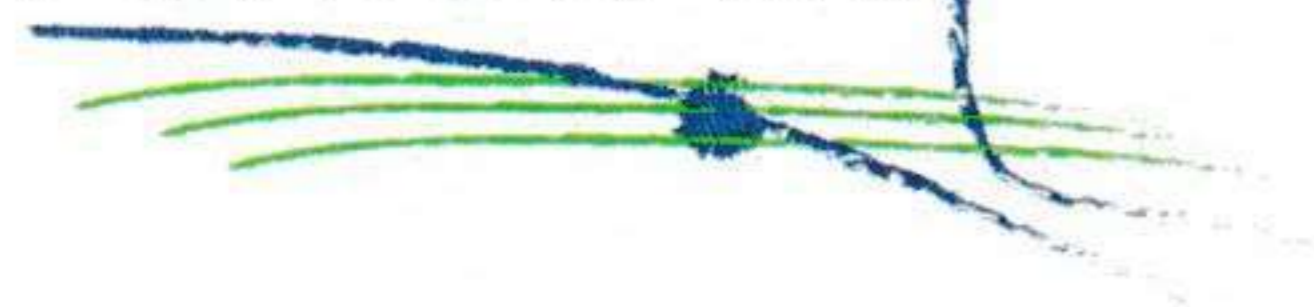
Le Maire,



*Luc ARMAND*

Commune de

Fontet



Mairie de Fontet  
87 rue de la mairie  
33190 FONTET

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Serge POUJARDIEU, Maire de Fontet, certifie avoir fait afficher :

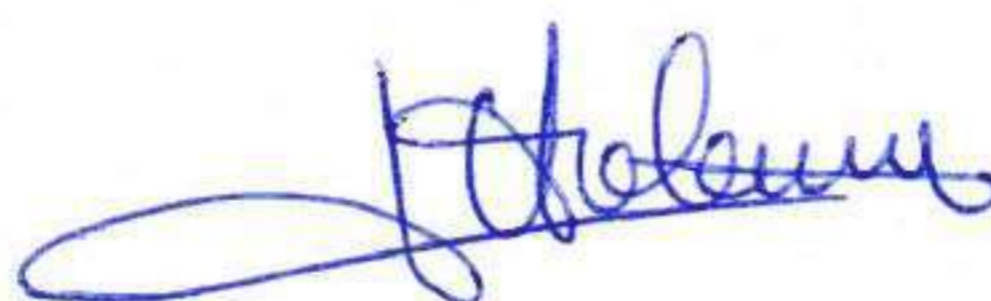
**L'avis d'enquête publique concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne**

durant la période **du 06 juillet au 04 octobre 2023.**

En foi de quoi je délivre le présent certificat.  
Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Fontet, le 04 octobre 2023

 Le Maire,  
Serge POUJARDIEU





## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de *Ruffiac* certifie que le public a été tenu informé de l'ouverture de l'enquête publique sur la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne.

L'avis d'enquête publique a été affiché en Mairie de *Ruffiac* à l'emplacement habituellement réservé à cet effet, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, et pendant toute la durée de celle-ci.

A, *Ruffiac*

le, 05/10/2023

Le Maire,



## 3.6 Affichages complémentaires



### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, André-Marc BARNETT, Maire d’AILLAS,

certifie avoir affiché aux lieux accoutumés,

du 16/08/2023 au 04/10/2023 inclus,

l’avis d’enquête publique du projet porté par le SMAHBB pour les travaux de restauration des milieux aquatiques et d’entretien des cours d’eaux du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne.

Le présent certificat est établi pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à AILLAS, le 23 octobre 2023

Le Maire,  
André-Marc BARNETT





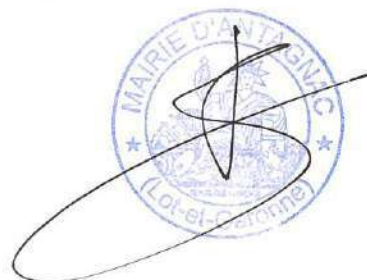
**CERTIFICAT D’AFFICHAGE DE L’AVIS D’ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE  
CONCERNANT LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES MILIEUX  
AQUATIQUES ET D’ENTRETIEN DES COURS D’EAU DU BASSIN  
VERSANT DU LISOS ET DE LA GAULE SUR LES DEPARTEMENTS DE LA  
GIRONDE ET DU LOT-ET-GARONNE.**

\*\*\*\*\*

Monsieur BEZOS Jérémie, Maire d’ANTAGNAC, certifie que l’avis d’enquête publique relative à la déclaration d’Intérêt Général (DIG) au titre de l’article L.21..7 du Code de l’Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d’entretien des cours d’eau du Bassin Versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-Et-Garonne a été publié, par voie d’affiche, à la mairie d’Antagnac , à compter du Lundi 04 Septembre 2023 et pendant toute la durée de l’enquête, soit jusqu’au 04 Octobre 2023.

Fait à Antagnac, le 06 Octobre 2023.

BEZOS Jérémie, Le Maire





DEPARTEMENT  
DE  
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
MARMANDE

Commune  
d'ARGENTON  
47250

Téléphone : 05.53.89.20.91  
E.mail : commune-de-argenton@orange.fr

### CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Raymond GIRARDI, maire de la commune d'ARGENTON (Lot-et-Garonne) certifie que l'Avis d'Enquête Publique - Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article KL.211.7 du Code de l'Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne a été affiché du 03 juillet 2023 au 04 octobre 2023.

Fait à Argenton, le 05 octobre 2023

Le Maire,

R. GIRARDI

# MAIRIE de CAUVIGNAC - 33690

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Madame Nicole COUSTET

**Maire de la commune de CAUVIGNAC**

Certifie que

L’avis d’enquête publique relative à  
Déclaration d’Intérêt Général (DIG) au titre de l’article L.211-7 du Code de l’Environnement  
concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d’entretien des cours d’eau  
du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et  
Garonne

A été affiché sur le panneau prévu à cet effet :

- **du 05 juin 2023 au 04 octobre 2023 inclus**

**LE MAIRE**





### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Nicole VIGNE, Maire de la Commune de MASSEILLES,

certifie qu’il sera procédé à l’affichage à la mairie de MASSEILLES,

à compter du 03 août 2023 et jusqu’au 04 octobre 2023 de l’avis d’enquête publique préalable à une Déclaration d’Intérêt Général – Loi sur l’eau : Publicité complémentaire.

Fait à MASSEILLES, le 04 octobre 2023

Le Maire




Mairie de Meilhan-sur-Garonne

1 Place de Neuf-Brisach  
47180 Meilhan-sur-Garonne



## DEPARTEMENT DE LOT ET GARONNE

### MAIRIE DE MEILHAN SUR GARONNE

#### CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Régine POVÉDA, Maire de MEILHAN SUR GARONNE certifie avoir affiché en Mairie, à l’emplacement habituel :

- du 30 juin 2023 au 4 octobre 2023 inclus, l’avis d’enquête publique concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d’entretien des cours d’eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne.

Fait et établi pour valoir ce que de droit.  
A Meilhan sur Garonne le 5 octobre 2023

La Maire,

Régine POVÉDA



NOAILLAC, le 06 octobre 2023

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Nous soussigné, LEBON Christine, adjointe au Maire de NOAILLAC certifie que :

- l'Avis d'Enquête Publique concernant la Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne, a bien été affiché du 18 août 2023 au 06 octobre 2023 à la Mairie de Noillac.

Fait pour faire valoir ce que de droit.

Mme le Maire, Christine LEBON



Le Maire  
Christine LEBON



**MAIRIE**  
**de PUYBARBAN**  
**33190**

Tél : 05.56.61.10.94

PUYBARBAN, le 06 Octobre 2023

**M. TURBET DELOF Dominique**  
**Maire de PUYBARBAN**

à

**Monsieur Sylvain BARET**  
**Commissaire enquêteur**

**Objet : Attestation d'affichage**

**ATTESTATION**

*Je Soussigné, Monsieur TURBET DELOF Dominique, Maire de Puybarban atteste et certifie sur l'honneur avoir affiché du 28/08/2023 au 05/10/2023, l'arrêté inter-préfectoral prescrivant une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne.*

*Cette attestation est délivrée à votre demande pour servir et valoir ce que de droit.*

**Po/Le Maire,**  
**M. Pierre LANOIRE**



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE**

COMMUNE DE ROMESTAING

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Je soussigné, Monsieur Pierre GRANGE, Maire de la commune de Romestaing, certifie que :

L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L.211.7 du code de l'environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne s'est terminée le 4 octobre 2023 a été affichée :

Du 29/06/2023 au 09/10/2023 sur le panneau prévu à cet effet en mairie.

Pour faire valoir ce que de droit,

A Romestaing

Le 09 octobre 2023





Lundi-mercredi 13h - 18h  
mairie.sigalens@wanadoo.fr

## CERTIFICAT D'AFFICHAGE

M. Le Maire de SIGALENS, Jean-Marc VAZIA,

Certifie que

certifie que l'affichage de l'avis d'enquête publique sur le panneau d'affichage communal ainsi que son insertion sur le site internet de notre commune a été effectué du 4 août et jusqu'au 4 octobre 2023 inclus.

*Fait pour servir et valoir ce que de droit.*

*Fait à SIGALENS, le 11 octobre 2023*

Le Maire,  
Jean-Marc VAZIA



La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

## **Annexe 4**

**Bon état écologique**

## Bon état des eaux de surface

La directive cadre sur l'eau (DCE) fixe des objectifs et des méthodes pour atteindre le bon état des eaux.

L'évaluation de l'état des masses d'eau prend en compte des paramètres différents (biologiques, chimiques ou quantitatifs) suivant qu'il s'agisse d'eaux de surface (douces, saumâtres ou salées) ou d'eaux souterraines.

### 1 Le bon état d'une eau de surface

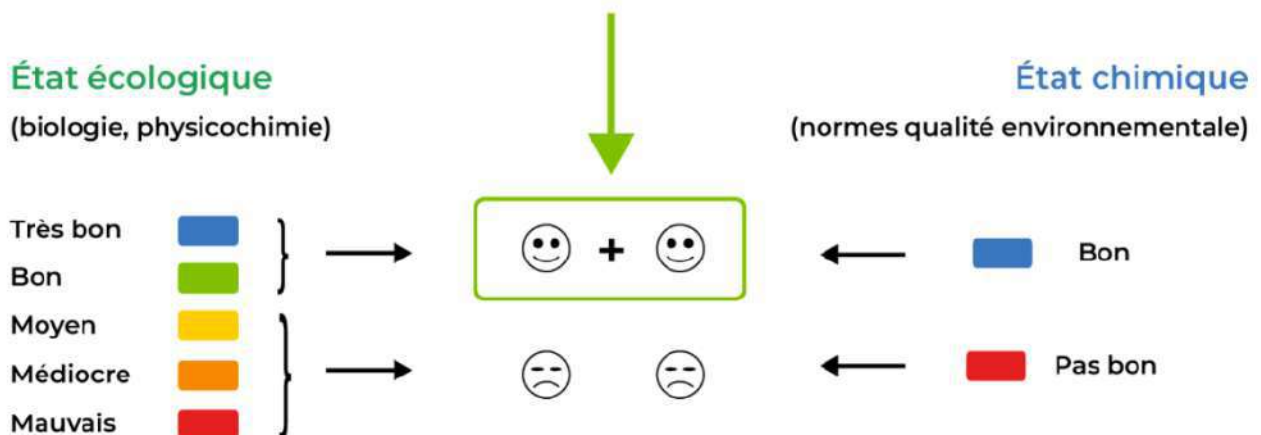
La DCE définit le "bon état" d'une **masse d'eau** de surface lorsque l'état écologique et l'état chimique de celle-ci sont au moins bons.

**L'état écologique** d'une masse d'eau de surface résulte de l'appréciation de la structure et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques associés à cette masse d'eau. Il est déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologiques (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimiques, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau). Pour chaque type de masse d'eau (petit cours d'eau de montagne, lac peu profond de plaine, côte vaseuse...), il se caractérise par un écart aux « conditions de référence » de ce type, qui est désigné par l'une des cinq classes suivantes : très bon, bon, moyen, médiocre et mauvais. Les conditions de référence d'un type de masse d'eau sont les conditions représentatives d'une eau de surface de ce type, pas ou très peu influencée par l'activité humaine.

**L'état chimique** d'une masse d'eau de surface est déterminé au regard du respect des normes de qualité environnementales (NQE) par le biais de valeurs seuils. Deux classes sont définies : bon (respect) et pas bon (non-respect).

41 substances sont contrôlées : 8 substances dites dangereuses (annexe IX de la DCE) et 33 substances prioritaires (annexe X de la DCE).

## La notion de bon état eaux de surface



## **Annexe 5**

### **Délibération des communes de Grignols, Cocumont et Ruffiac**

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

Envoyé en préfecture le 05/10/2023  
Reçu en préfecture le 05/10/2023  
Publié le 05.10.2023  
ID : 033-213301955-20231004-442023-DE

**N° : 44/2023**

**Objet : Avis sur le projet d'élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général pour les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule – Gironde et Lot-et-Garonne porté par le SMAHBB.**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Grignols, sous la Présidence de Françoise DUPIOL-TACH, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 11 - Votants : 13 - Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Raphaël BERTRAM, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Gaëlle CRISTOFARI, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Laurence LAPORTE, Geneviève NATUREL-ZANDVLIET.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Solange DEGRUSON qui a donné procuration à Françoise DUPIOL-TACH, Nicolas LORENZON qui a donné procuration à Laurence LAPORTE, Léa GONZALEZ-REMACLE, Pierre-Florian OUSTRY.

Secrétaire de Séance : Geneviève NATUREL-ZANDVLIET.

*Convocation du 27 septembre 2023*

Le syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB) est un syndicat à la carte girondin composé de 57 communes pour 5 EPCI (Communautés de communes Coteaux et Landes de Gascogne, du Bazadais, du Réolais en Sud Gironde, du Sud Gironde, et Val de Garonne Agglomération) sur la totalité des bassins versants du Brion, du Grusson, du Beuve, de la Bassanne et ruisseau de la Gaule et du Lisos.

Depuis la prise en compétence GEMAPI (*Gestion des Milieux aquatiques et la Prévention des Inondations*) et le transfert des compétences par les EPCI concernées, le SMAHBB est maître d'ouvrage des opérations impliquées dans les items 1, 2, 5, 8, 10 et 12 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

Dans ce cadre, le syndicat souhaite réaliser une étude initiatrice d'un programme de travaux et d'interventions sur les bassins versants du Lisos et du ruisseau de la Gaule afin de répondre aux objectifs des documents de planification en cours (Directive Cadre Européenne sur l'eau, SDAGE Adour Garonne, approuvé depuis le 10 mars 2022 et SAGE Garonne notamment).

Cette étude vise à répondre aux préoccupations par rapport aux exigences actuelles en matière de gestion de bassin versant. Ainsi, le syndicat souhaite aborder la prise en compte de nouveaux enjeux. Le présent travail a donc pour objet la réalisation d'une étude sur les bassins versants du Lisos et du ruisseau de la Gaule dans le but de définir un programme pluriannuel d'interventions répondant aux attentes du syndicat et visant l'atteinte et le maintien du bon état des eaux et des milieux présents sur le territoire.

Plus précisément, il s'agit de :

- Définir les enjeux d'aménagements sur les bassins versants, sur la base d'une analyse et d'un diagnostic détaillé et partagé permettant de s'approprier les bassins versant dans son contexte actuel et d'évaluer les mutations du territoire.
- Proposer un programme décennal d'actions et de travaux adapté aux évolutions naturelles des milieux mais aussi aux exigences des politiques environnementales actuelles afin de fixer les objectifs généraux du syndicat sur ses bassins versants ;

Le rapport soumis à enquête publique constitue la phase 4 : Elaboration du dossier de déclaration d'intérêt général (DIG).

La DIG est prévue par l'article L211-7 du Code de l'Environnement. Celle-ci permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, et visant l'aménagement et la gestion de l'eau.

La commune de Grignols étant concernée, Madame le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après d

Envoyé en préfecture le 05/10/2023  
Reçu en préfecture le 05/10/2023  
Publié le 05.10.2023  
ID : 033-213301955-20231004-442023-DE

**Donne un avis favorable au projet d'élaboration du dossier de déclaration d'intérêt général pour la restauration des milieux aquatiques et d'entretien des bassins versant du Lisos et de la Gaule porté par le SMAHBB.**

*Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de BORDEAUX – 9 Rue Tastet – 33000 BORDEAUX dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

La Maire,  
Françoise DUPIOL-TACH.



La secrétaire,  
Geneviève NATUREL-ZANDVLIET.





Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

047-214700684-20231011-D2023-11-10N038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **MERCREDI ONZE OCTOBRE**, à **VINGT HEURES**,  
le **Conseil municipal** de la commune de **COCUMONT**, dûment convoqué, s'est réuni, en **séance**  
**ORDINAIRE**, à la MAIRIE, sous la présidence de Monsieur **ARMAND Jean-Luc**, Maire.

**Date de convocation du Conseil municipal** : **05 OCTOBRE 2023**

**Présents :**

**LAGAUZÈRE** Jean-Pierre, **ROSIER DUPONT** Marie-Ange, **CRETON**-Jean-Philippe,  
**GALLO** Marie-Claude, **GARBAY** Jean-Bernard, **LAFFITEAU** Jean-Paul, **LAMARQUE** Marilyn,  
**LEGRAS** Didier, **MARTIN** Mélanie

**Absent(e)(s) :**

**LABAT** Christian, **SOTO** Elisa, **BOUHEY** Cynthia, **COMBLON** Patrice, **TARTIERE** Noémie,

**Pouvoir(s) :** **LABAT** Christian à **LAGAUZERE** Jean-Pierre, **BOUHEY** Cynthia à **ROSIER DUPONT**  
Marie-Ange, Noémie **TARTIERE** à Jean-Luc **ARMAND**,

**Nombre de conseillers en exercice** : 15 - **absents** : 05 = 10 présents + 03 pouvoirs = 13 votants

**Secrétaire de séance** : **LAGAUZÈRE** Jean-Pierre

### **OBJET : Avis du Conseil municipal sur la déclaration d'intérêt général concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur **BARET** a été désigné par le Tribunal administratif de Bordeaux comme commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale avec déclaration d'intérêt général concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne. Cette enquête s'est déroulée du 4 septembre au 4 octobre 2023.

Le pétitionnaire est le Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins versants de la Beuve et de la Bassanne (SMAHBB). Le projet a pour objet la réalisation d'une étude sur les bassins versants du Lisos et du ruisseau de la Gaule dans le but de définir un programme pluriannuel d'interventions répondant aux attentes du syndicat, et visant l'atteinte et le maintien du bon état des eaux et des milieux présents sur le territoire.

Plus précisément il s'agit de :

- Définir les enjeux d'aménagements sur les bassins versants, sur la base d'une analyse et d'un diagnostic détaillé et partagé permettant de s'approprier le bassin versant dans son contexte actuel et d'évaluer les mutations du territoire.
- Proposer un programme décennal d'actions et de travaux adapté aux évolutions naturelles des milieux mais aussi aux exigences des politiques environnementales actuelles afin de fixer les objectifs généraux du syndicat sur ses bassins versants.

21 communes sont concernées par ce programme :

Département de la Gironde : -Aillas -Loupiac de la Réole -Cours les Bains -Blaignac -Noillac - Grignols - Floudès -Puybarban -Masseilles -Fontet -La Réole -Sigalens - Hure et Cauvignac  
Département du Lot et Garonne : **Cocumont** - Antagnac -Ruffiac - Meilhan sur Garonne -Argenton -Saint Sauveur de Meilhan et Romestaing.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

047-214700684-20231011-D2023-11-10N038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

**Le Conseil municipal,  
ouï l'exposé du Maire,  
Et, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité des présents**

- **EMET un avis FAVORABLE** au projet qui a pour objet la réalisation d'une étude sur les bassins versants du Lisos et du ruisseau de la Gaule dans le but de définir un programme pluriannuel d'interventions visant l'atteinte et le maintien du bon état des eaux et des milieux présents sur le territoire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le MAIRE,  
ARMAND Jean-Luc.

Le Secrétaire de Séance,  
LAGAÛZÈRE Jean-Pierre.

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture

Le : 19 OCT. 2023

Publié à Cocumont, Le 19 OCT. 2023

Le Maire, Jean-Luc ARMAND.



N° 19/2023

N° 1/2023

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres	L'an Deux Mil Vingt Trois
	Le : 28 septembre
en exercice : 11	Le Conseil Municipal de la commune de <b>RUFFIAC</b> dûment
présents : 07	convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans sa Salle du
votants : 07	Conseil, sous la présidence de Monsieur <b>LE JALLÉ</b> Didier, Maire
excusés : 4	

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

**PRESENTS:**

- **Mr BRESSAN Pascal**
- **Mme BUTHIEAU Morgane**
- **M. LAPORTE Martial**
- **M. LE JALLE Didier**
- **Mme PLUVIEUX Carmen**
- **M. SIMON-CHAUTEMS Stéphane**
- **Mme TRECOS Marie-Françoise**

**EXCUSES :** Mme **DELMOTTE** Sophie, Mme **BERTHELOMET** Laurence, Mr **BRESSAN** Patrice, Mme **DEYMIER LAPORTE** Laurence

**Secrétaire de séance :** M. **LAPORTE** Martial

**Objet : Enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule est en cours. Le syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB) a réalisé une étude pour définir un programme de travaux et d'interventions sur les bassins versants du Lisos et du ruisseau de la Gaule afin de répondre aux objectifs des documents de planification. Cette étude a défini un programme pluriannuel sur 10 ans qui vise l'atteinte et le maintien du bon état des eaux et des milieux présents sur le territoire.

Conformément à l'arrêté inter-Préfectoral en date du 05 juin 2023,

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le plan pluriannuel prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'émettre un **avis favorable** au plan pluriannuel d'interventions répondant aux attentes du syndicat et visant l'atteinte et le maintien du bon état des eaux et des milieux présents sur le territoire.

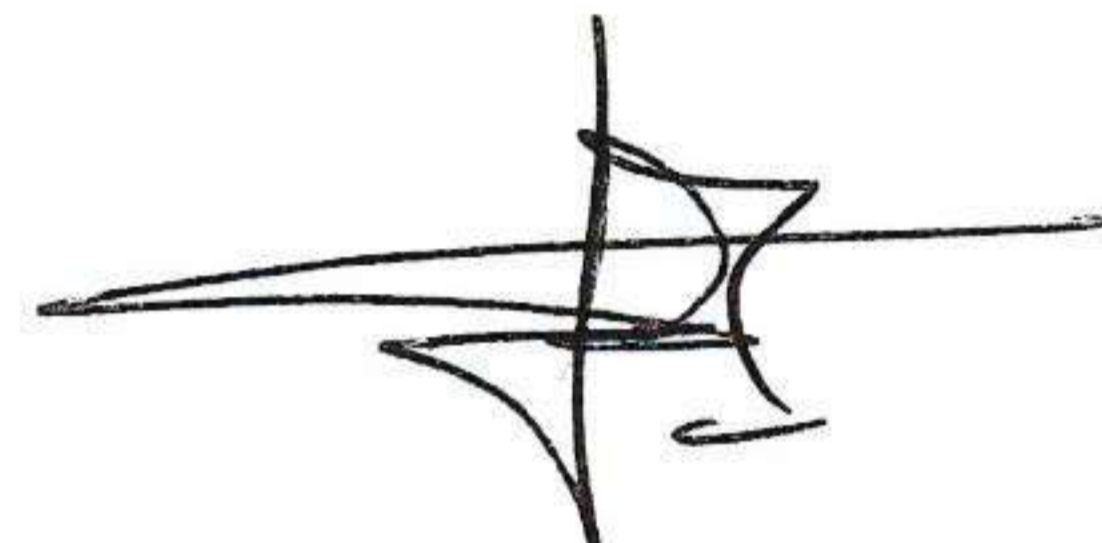
Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme,

Le Maire



D. LE JALLÉ

Le secrétaire de séance,



M. LAPORTE

## **Annexe 6**

### **PV de synthèse**

## Département de la GIRONDE et du LOT ET GARONNE

### Enquête publique

Préalable à la déclaration d'utilité publique (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du LISOS et de la GAULE sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne

04 septembre au 04 octobre 2023



## PROCES VERBAL DE SYNTHESE

du commissaire enquêteur

**Commissaire enquêteur :**

Sylvain BARET (Décision E23000054 du 15 mai 2023, Présidente T.A. de Bordeaux)

**Destinataire :**

- Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB)

## **Contenu**

<b>1.</b>	<b>L'ENQUETE PUBLIQUE.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1</b>	<b>Déroulement de l'enquête.....</b>	<b>4</b>
<b>1.2</b>	<b>Analyse de la participation du public .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>OBSERVATIONS DU PUBLIC .....</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR.....</b>	<b>11</b>

## PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président,

Vous avez déposé aux services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde une demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne.

J'ai été désigné, en qualité de Commissaire Enquêteur, par la décision n° E23000054/33 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux, en date du 15 mai 2023, pour conduire cette enquête.

L'enquête publique s'est déroulée du 04 septembre 2023 au 4 octobre 2023, soit sur 31 jours consécutifs, conformément à l'Arrêté inter-préfectoral des Préfectures de Gironde et du Lot et Garonne en date du 5 juin 2023.

Comme le prévoit l'article R123-18 du code de l'environnement, je vous remets le présent procès-verbal qui dresse un bilan quantitatif et qualitatif de la participation du public et de mes interrogations. Vous disposez, à réception de ce courrier, d'un délai de quinze jours pour produire vos observations. Celles-ci seront intégrées au rapport d'enquête et permettront d'informer le public et de me forger un avis motivé qui sera remis à l'Autorité compétente pour organiser l'enquête et au Tribunal administratif un mois après la fin de l'enquête publique (4 novembre 2023).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Fait à Villenave d'Ornon, le 8 octobre 2023

Sylvain BARET

Commissaire enquêteur



Procès-verbal de synthèse

remis en main propre à Madame Emmanuelle MOURIGUE

Technicienne rivière au SMAHBB

le 8 octobre 2023

10

**SYNDICAT MIXTE  
D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE  
DES BASSINS VERSANTS DU  
BEUVE et de LA BASSANNE**

Mairie 33124 AUROS  
Tel : 09 63 03 47 84  
GEMAPI NATURA 2000



## 1. L'ENQUETE PUBLIQUE

### 1.1 Déroulement de l'enquête

- **Arrêté d'organisation** : Le bassin du Lisos étant situé sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne, les modalités de l'enquête publique ont été définies par un arrêté inter-préfectoral, en date du 5 juin 2023.

Cet arrêté prévoit notamment que les **communes de Grignols (33), Fontet (33), Cocumont (47) et Ruffiac (47)** soient dépositaires du dossier et d'un registre d'enquête et accueillent les permanences du commissaire enquêteur. Grignols est désignée « Siège de l'enquête publique ».

- **Visite des lieux** : La visite des lieux s'est déroulée le 27 juillet en présence de Madame Emmanuelle MOURIGUE, technicienne du SMAHBB. La visite a porté sur l'ensemble des linéaires de la Gaule et du Lisos (cours principal). Elle a également été l'occasion d'identifier quinze points d'affichage.
- **Publicité** : L'arrêté d'organisation a été décliné dans un avis d'enquête publique :
  - diffusé par voie de presse (Sud-Ouest 33 - 47, La Dépêche du midi 47 : les Echos judiciaires 33.
  - affiché sur les panneaux d'affichage prévus à cet effets dans les quatre communes précitées.
  - affiché sur 15 ponts de la Gaule, du Lisos et d'un affluent de la Garonne définis en commun SMAHBB - commissaire enquêteur. Le format de l'affiche était conforme aux exigences rappelées dans l'arrêté.
  - publié sur les sites des deux préfectures et des quatre communes précitées.

Par ailleurs, en mesure complémentaire, le commissaire enquêteur a demandé aux 17 autres communes concernées par les bassins versants de bien vouloir afficher cet avis dans leur mairie.

- **Déroulement de l'enquête publique** : L'enquête s'est tenue du 04 septembre au 04 octobre 2023, soit 31 jours consécutifs. Durant cette période, le public a pu :
  - **consulter le dossier d'enquête dématérialisé et déposer ses observations et propositions** par voie informatique ;
  - **consulter le dossier d'enquête version papier et déposer ses observations ou propositions** sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les quatre mairies précitées. Il pouvait également transmettre ses contributions par voie postale.
  - **échanger avec le commissaire enquêteur** en le rencontrant lors d'une de ses douze permanences tenues aux mairies des quatre communes.

- **Points particuliers sur l'enquête publique**

L'enquête publique s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Les échanges avec la technicienne rivière, une fois en place, ont été réguliers et toujours très constructifs.

Si le dossier d'enquête est parfaitement lisible dans son format informatique (possibilité de zoom), l'échelle de certaines pages du dossier papier et le format des numéros de page étaient peu adaptés à une lecture facile des informations contenues. En conséquence, un dossier complémentaire en format A3 a été fourni aux quatre communes. Ce dossier reprenait les fiches actions de l'annexe 6.1, le tableau de suivi et d'évaluation et la synthèse financière.

Aucun autre incident ou remarque notable n'est à relever.

## 1.2 Analyse de la participation du public

La participation du public est résumée dans le tableau suivant (les observations sont numérotées par origine selon le code Gr : Grignols - Co : Cocumont - Fo : Fontet - Ru : Ruffiac et par ordre de dépôt) :

Date	Lieu	Horaires	Pers.	Obs/Contr	Objet	Sect.	
4 sept.	Grignols	09h00-12h00	1	Gr1	Rens. hors DIG (création point d'eau)		
	Fontet	14h00-17h00	2	/	<i>Renseignement</i>	5	
8 sept.	Cocumont	09h00-12h00	1	Co1	Manque informations amont - Rens.	7	
			1	Co2	Manque informations amont - Rens.	5	
			1	Co3	Manque informations amont - Rens.	5	
			1	/	<i>Renseignement</i>	5	
			1	Co4	Procédure de réalisation des interventions	11	
			1	Co5	Nature travaux Moulin Limousin	7	
			1	/	<i>Renseignement</i>	7	
	1	/	<i>Renseignement</i>	7			
	Ruffiac	14h00-17h00	0	/			
16 sept.	Cocumont	09h00-12h00	1	Co6	Proposition sur les embâcles	11	
20 sept.	Grignols	09h00-12h00	1	Gr2	Procédure de réalisation des interventions	7	
			1	GR3.1	Procédure de réalisation des interventions	7	
				1	Gr3.2	Suivi de l'entretien dans le temps	
	Fontet	14h00-17h00	1	Fo1	Signalement embâcles nouveaux	7	
			1	Fo 2.1	Ruissellement fossés et collecteurs	5	
			1	Fo 2.2	Nature des deux études moulin du Cros		
			1	Fo2.3	Renseignement sur les études prévues		
			1	Fo3	Ruissellements collecteurs et gros fossés	5	
21 sept.	Ruffiac	09h00-12h00	0	/			
29 sept.	Grignols	09h00-12h00	0	/			
	Ruffiac	14h00-17h00	0	/			
04 oct.	Cocumont	09h00-12h00	1	Co 7	Favorable si maintien de la nature sauvage Prévenir les propriétaires avant intervention	14	
	Fontet	14h00-17h00	0				
<b>Total</b>			<b>18</b>	<b>16/13</b>			

La participation du public a été relativement modeste puisque seulement **treize contributions** (observations ou propositions) ont été déposées et ce, uniquement sur les registres papier. Ainsi :

- Aucune contribution n'a été transmise de manière informatique ;
- Aucun courrier n'a été adressé au commissaire enquêteur, ni document déposé en mairies ;
- Aucune consultation du dossier d'enquête n'a été réalisée hors présence du commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur a reçu dix-huit personnes** lors de ses permanences. Deux sont présentées à deux reprises (Messieurs Bouic - Secteur 7 et Bourbon - Secteur 11). Ces dix-huit personnes ont donné lieu à **seize observations**. Cinq personnes se sont présentées et n'ont pas déposé de contributions.

Le faible nombre de participants peut être relativisé. En effet, le PPG, objet de l'enquête, ne concerne directement que les propriétaires riverains de la Gaule, du Lisos et de ses affluents. Les dix-huit personnes reçues sont effectivement tous des propriétaires riverains.

Aucun propriétaire riverain de la Gaule, du secteur 3 ou du Lisos aval (secteur 4) n'a participé.

Trois communes, Grignols, Cocumont et Ruffiac, ont ou vont délibérer.

## 2 OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC

### Synthèse qualitative

En l'absence d'une information préalable, le public reçu se montre inquiet des conséquences du projet sur le Lisos ou d'éventuels travaux sur les propriétés. Une fois expliqué par le commissaire enquêteur, le public se montre plutôt favorable au projet mais toujours soucieux des impacts. Trois personnes indiquent être favorables au projet, dont une à la notion d'intérêt général du plan :

- M. Gaillard (Fo1) : « Je suis d'accord avec la notion d'intérêt général, .... » ;
- M. Galissaire : « Faire de tels travaux serait nécessaire ....» ;
- Mme VAUGEOIS : « Garde la nature sauvage et favorable aux travaux à faire.» .

Les maires de Ruffiac et Cocumont m'ont indiqué que leur commune était très marginalement concernée par le Lisos.

Deux personnes ont déposé une proposition.

Les contributions du public sont synthétisées dans le tableau suivant :

		Secteur	Information	Procédure travaux	Embâcles	Suivi et entretien	Ruissellement fossés	Nature travaux	Proposition	Hors EP	Avis positifs		
Gr1	Mme LECOINTE									X		Création point d'eau	
Co1	M. BOUIC	7	X									Information amont absente. Réunion publique	
Co2	M. LABEAU	5	X									Information amont absente	
Co3	M. LAULAN	5	X									Information amont absente	
Co4	M. BOURBON	11		X								Procédure de réalisation des travaux ?	
Co5	M. PEPONET	7						X				Nature des travaux de reconnexion avec le lit majeur	
Co6	M. BOURBON	11			X				X			<b>Proposition de gestion des embâcles</b>	
Gr2	M. BOUIC	7		X								Procédure de réalisation des travaux ?	
Gr3.1	M. GALISSAIRE	7				X						+ Oui pour travaux mais nécessité suivi-entretien dans le temps	
Gr3.2				X									Procédure de réalisation des travaux ?
Fo1	M GAILLARD	7		X								+ Procédure de réalisation des travaux ?	
Fo2.1	Mme GUIPOUY	5			X							Signalement embâcles nouveaux	
Fo2.2							X						Ruissellement fossés collecteurs
Fo2.3									X				Nature des études moulin du Cros
Fo3	M. BENTEJAC	5					X	X				<b>Proposition ajout ruissellement fossés collect. au &amp; 3.5.2</b>	
Co7	Mme VAUGEOIS	14		X								+ Favorable si maintien nature sauvage Information avant travaux	
			<b>3</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>		

Les principaux thèmes abordés sont repris ci-après. Le porteur de projet pourrait apporter ses observations dans le cartouche réservé à cet effet

**Les textes intégraux des observations ou propositions sont indiquées en italique.**

• **Thème « Procédure travaux »**

- **Obs Co4 M. BOURBON Etienne ( Eleveur) Secteur 11**  
*Sur le Secteur 11 au lieudit « Le Bouc », j'ai une parcelle avec des vaches en pâture la majorité de l'année. Je ne suis pas opposé au droit de passage et d'entretien du ruisseau. Mais, si vous pouvez me prévenir un peu à l'avance pour que je puisse sortir les animaux avant votre intervention sur le site. Comme cela, je suis sûr qu'il n'y aura pas de problèmes (bêtes qui d'échappent ou accident avec les personnes...). Mon numéro 07 87 95 79 88.*
- **Obs Gr2 M. BOUIC Jean-Robert Secteur 7**  
*Nous aimerions être consultés lors des projets de travaux sur notre propriété.*
- **Obs Gr3.2 M. GALISSAIRE Jean-Jacques Secteur 7**  
*Je souhaiterais être informé avant et pendant l'exécution des travaux.*
- **Obs Fo1 M. GAILLARD Sylvain Secteur 7**  
*Je suis d'accord avec la notion d'intérêt général, mais aimerais plus de détail sur la procédure concernant les travaux en vue. Impatient de rencontrer un technicien entrant plus dans les détails de leurs pratiques.*
- **Obs Co7 Mme VAUGEOIS (Eleveur) Secteur 14**  
*Nécessité de prévenir les propriétaires avant la réalisation des travaux*

**Remarque commissaire enquêteur :** Les propriétaires riverains expriment le besoin de connaître la procédure de réalisation des différents travaux et études qui nécessiteront l'accès à leurs terrains. Ils s'inquiètent du droit de passage, des éventuelles dégradations et de leurs réparations, Ils expriment le souhait d'être informés et consultés pour la réalisation de ces travaux qui vont impacter leur terrain et la rivière.

**Réponse SMAHBB :**

• **Thème « Information »**

- **Obs Co1 M. BOUIC Jean-Robert Secteur 7**  
*Nous avons reçu beaucoup d'informations car, à ce jour, nous n'avons rien. Les informations sont claires mais beaucoup de propriétaires riverains ne sont pas au courant. Une ou plusieurs réunions publiques seraient nécessaires.*
- **Obs CO2 M. LABEAU Jean-Francis Secteur 5**  
*Manque d'informations sur le projet (exemples)*
- **Obs CO3 M. LAULAN Philippe Secteur 5**  
*Domage que les propriétaires ne soient pas informés du projet avant sa réalisation.*

**Remarque commissaire enquêteur :** Ces propriétaires riverains regrettent le manque d'informations concernant le projet. Un propriétaire souhaiterait une ou plusieurs réunions publiques.

Alors que le Lisos et la Gaule sont entièrement du domaine privé, l'ensemble des propriétaires qui se sont manifestés, indique ne pas avoir été consulté ou informé en amont, ni n'avoir constaté le passage d'un technicien rivière. Il s'interroge sur la manière dont le plan a pu être établi et regrette ce fait.

**Réponse SMAHBB :**

#### Informations préalables conduites par le Syndicat

Le syndicat peut-il apporter des précisions sur les réunions de concertation réalisées en amont pour la constitution du plan ainsi que les publics concernés ?

**Réponse SMAHBB :**

- **Thème « Embâcles »**

Ce thème génère deux contributions une proposition exprimée par Monsieur Bourbon et une demande spécifique de Mme Fabienne GUIPOUY.

- **Obs CO6 Proposition de M. BOURBON Etienne (Eleveur) Secteur 11**

*Dans la gestion des embâcles, il me semble qu'une gestion uniforme du Lisos n'est pas judicieuse. Pour la partie amont (secteurs 8 à 14), il me semble curieux de les démolir. Car, vu le coût de nettoyer le lit de la rivière et des affluents, avec par la suite le problème d'accélérer le flux de l'eau en amont qui va augmenter les crues en aval. Il me semble plus simple de répartir le budget alloué en amont et le mettre pour améliorer les aménagements en aval (secteurs 4 à 7) ou autour des ouvrages de génie civil ( ponts, moulins, ...). Comme cela lors des crues la partie val est mieux préparée et a des crues moins élevées en hauteur mais un peu plus longtemps. Sur la partie amont, on préserve plus la biodiversité ; le risque de terre sur routes inondées et plus faible et cela permettrait d'aider la nature pour recharger plus facilement la nappe phréatique.*

**Commentaire du commissaire enquêteur :** M. Bourbon préconise une gestion différenciée des embâcles amont (secteurs 8 à 14) - à conserver ou à adapter, et aval (secteurs 4 à 7) – à enlever. D'après lui, la conservation des embâcles amont permettrait de ralentir les flux d'écoulement des eaux ; préserver la biodiversité ; réduire l'apport de terre sur les routes inondées (diminution érosion) ; aider à la recharge de la nappe phréatique. De plus, cela permettrait de limiter la hauteur d'eau des crues aval en les étalant dans le temps.

Le gain financier procuré par la conservation des embâcles amont pourrait être réorienté sur les aménagements d'ouvrages en aval.

**Réponse SMAHBB :**

**Obs Fo2.1 Mme GUIPOUY Fabienne Secteur 5 Moulin du CROS**

*Je signale la présence de matériaux rocheux dans le Lisos en amont du moulin sous la forme de galets ayant provoqué une inondation de mon moulin en 2021, l'eau circulant uniquement par le bief. Merci de le signaler dans les travaux « embâcles » du Secteur 5 : rivière bouchée.*

**Réponse SMAHBB :**

• **Thème « Ruissellement »**

- **Fo2.2 Mme GUIPOUY Fabienne Secteur 5 Moulin du CROS**  
*Afin que ceci ne se reproduise pas (CE : la problématique soulevée précédemment en Obs Fo2.1), il convient de freiner l'eau en amont et particulièrement au niveau des collecteurs de remembrement présents sur le plateau en 47 et 33.*

- **Fo3 Proposition de M. BENTEJAC Simon Secteur 5 Moulin du Haut**  
*GESTION DES RUISSELLEMENTS : Chapitre 3.5.2*  
*Il serait bon d'intégrer à ce chapitre, en plus des confluent du Lisos, la gestion des collecteurs et grands fossés (des remembrements) générateurs de crues brutales et violentes.*

**Commentaire du commissaire enquêteur :** Ces observations soulèvent la problématique des ruissellements provenant des collecteurs et grands fossés qui peuvent contribuer à l'augmentation brutale du niveau de la rivière.

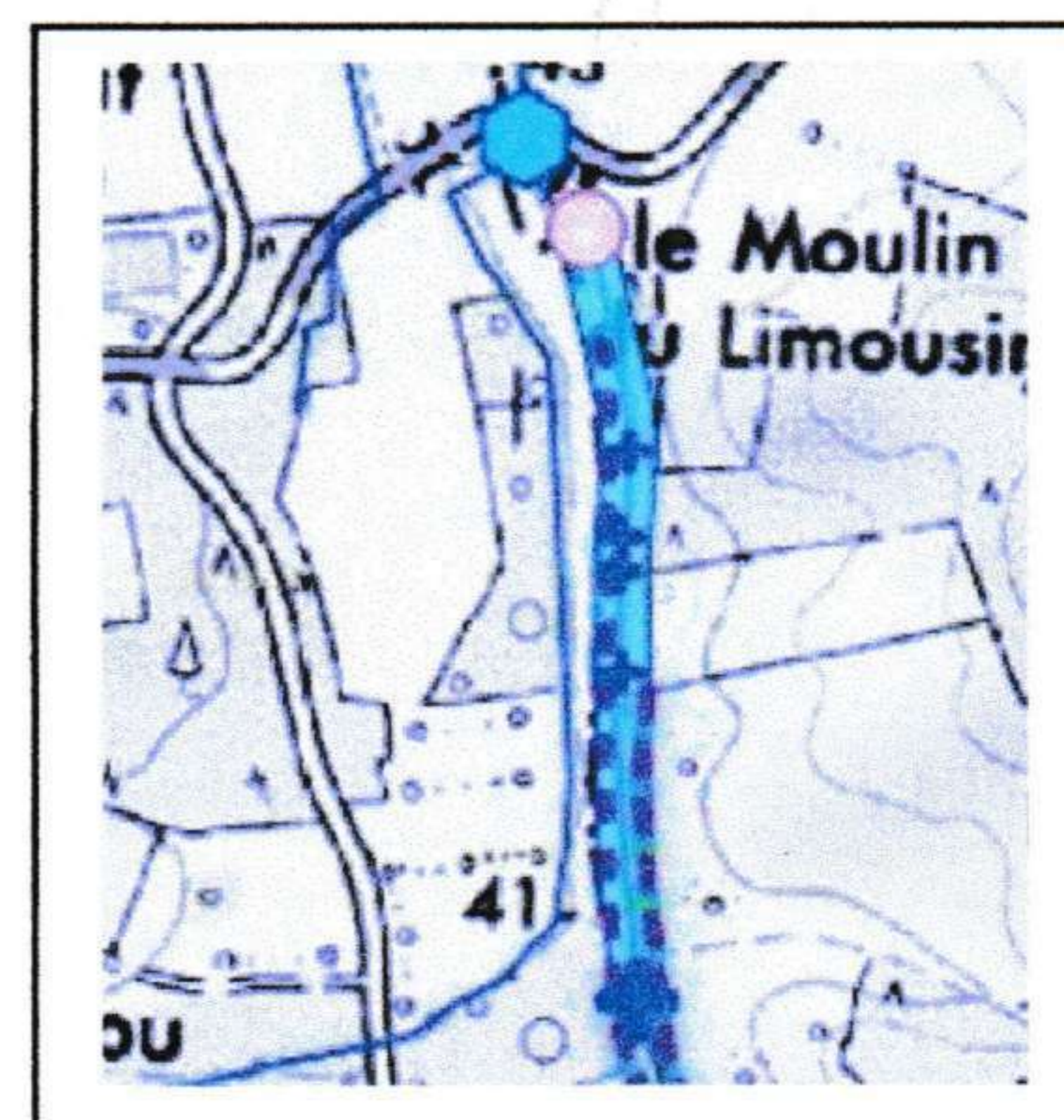
**Réponse SMAHBB :**

• **Thème « Nature des travaux »**

Deux personnes demandent des précisions sur le nature des travaux indiqués au niveau de leur terrain :

- **Obs Co5 M PEONNET Jean-Jacques Secteur 7 Moulin Limousin**  
*Je souhaiterais connaître la nature des travaux au niveau du moulin Limousin dont je suis le propriétaire : « Reconnexion avec le lit majeur ». Quel type d'action : L2a à L2c ?*

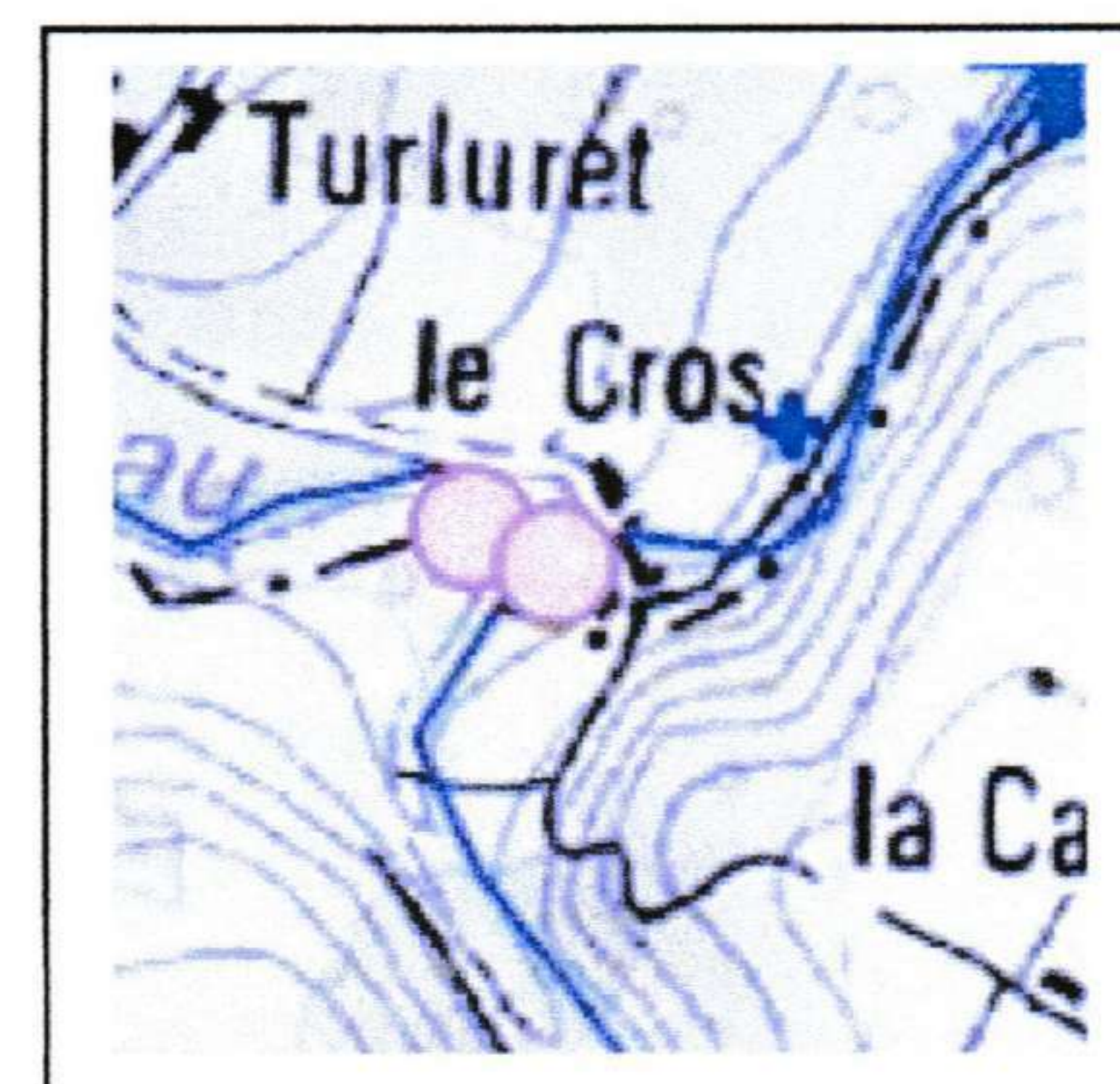
**Réponse SMAHBB :**



- **Fo2.3 Mme GUIPOUY Fabienne** Secteur 5 Moulin du CROS

Quelle est la nature des deux études complémentaires prévues sur le site ?

Réponse SMAHBB :



• **Thème « Suivi et entretien »**

- **Gr3.1 M. GALISSAIRE Jean-Jacques** Secteur 7

*Faire de tels travaux serait nécessaire à condition que le suivi et l'entretien soient assurés par la suite et pas laissé à l'abandon.*

**Commentaire du commissaire enquêteur :** M. Galissaire pose la problématique du suivi et de l'entretien et la rivière, une fois les travaux du plan terminés.

Réponse SMAHBB :

• **Thème « Question diverse »**

- **OBS GR1 Mme LECOINTE 547 route du Lysos 33690 GRIGNOLS**

*Au vu du dossier et ayant appris des choses très intéressantes, ma doléance est de pouvoir créer un abreuvoir pour l'élevage de chevaux. Consciente que cette question n'est pas forcément en rapport avec l'enquête. Mais quelques réponses sont apportées.*

**Observation du commissaire enquêteur :** Madame LECOINTE souhaite créer un point d'eau à partir du Lysos pour abreuver ses chevaux. Cette demande est en dehors du champ de l'enquête publique. Madame LECOINTE a été orientée vers le service adéquat de la DDTM Gironde.

Réponse SMAHBB :

### 3 OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

#### CE1 Objectifs du PPG

Dans le préambule, il est indiqué que « Le présent travail a donc eu pour objet la réalisation d'une étude sur les bassins versants du Lisos et du ruisseau de la Gaule dans le but de définir un programme pluriannuel d'interventions répondant aux attentes du syndicat et visant l'atteinte et le maintien du bon état des eaux et des milieux présents sur le territoire ».

De même, le **paragraphe 3.4 « Liste des objectifs opérationnels et des actions prévues »** précise que « les actions prévues visent à restaurer le bon état écologique des masses d'eau imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau ».

- CE1.1 « Attentes du syndicat » : Quelles sont-elles ?

Réponse SMAHBB :

- CE1.2 Les objectifs annoncés de « viser l'atteinte ... du bon état des eaux et des milieux présents sur le territoire » (préambule) et de « restaurer le bon état écologique des masses d'eau » (§3.4) ne sont-ils pas contradictoires avec le § 4.4.1 où il est précisé que les objectifs de bon état de la masse d'eau ont été atteints : bon état écologique en 2021 - bon état chimique en 2015 ?

L'objectif du plan ne serait-il pas de maintenir, voire d'améliorer, le bon état de la masse d'eau et des milieux présents sur le territoire ?

Réponse SMAHBB :

#### CE 3 Diagnostic et qualité de l'eau

- CE 3.1

D'après le paragraphe 3.2.10 BILAN DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU, le diagnostic a été établi à partir de la méthodologie de l'intégrité de l'habitat dans le cadre du REH (Réseau d'Evaluation des Habitats) visant à analyser l'état physique et dynamique des cours d'eau. Le cours d'eau est alors étudié par compartiments : Débit, Ligne d'eau, Lit Mineur, Berge Ripisylve, continuité et annexes.

Ce même paragraphe précise que le "*volet qualitatif de la ressource en eau, essentiel pour atteindre le bon état écologique, n'est pas compris dans cette méthodologie*". Effectivement, ce volet n'est pas abordé dans le reste du paragraphe.

Cependant, dans la fiche OH2 (page 41) il est indiqué qu'un état des lieux mené par GEREА identifie une « **problématique qualité d'eau** ».

Dans ces conditions, le diagnostic présenté, prenant en compte le seul état physique et dynamique du cours d'eau mais pas le volet qualitatif de l'eau, jugé « problématique », n'est-il pas réducteur ? Ne faudrait-il pas que, dans un souci de complétude, il prenne en compte cet état des lieux du GEREА ?



**Réponse SMAHBB :**

• **CE3.2 Prise en compte du volet agricole**

En conclusion du 3.2.10 BILAN DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU, il est dit que :

« Toutefois il ne faut pas oublier non plus de prendre en considération le volet agricole, secteur d'activité principale sur les bassins versants. **La sensibilisation auprès des exploitants, la réduction des intrants, la gestion de la ripisylves et des bordures de cours d'eau seront des actions à mettre en place de manière à restaurer la qualité des milieux aquatiques** ».

Hormis les mesures de qualité de l'eau, quelles actions, le Syndicat entend-il entreprendre pour assurer « la réduction des intrants » ?

**Réponse SMAHBB :**

**CE4 Aspects financiers : Ecart dans les différents montants des actions**

Comment expliquer la différence entre les montants des travaux :

- issus des pages 84 à 97 : 849 526 € HT, et ceux
- issus de la synthèse financière du tableau des pages 169-170 : 890 631 € HT.

Il existe des écarts, parfois importants, comme, par exemple, ligne B3 : 109 300 (p. 84-97) et 148 750 (p. 169-170) ; ligne R3 : 27 565 (p. 84-97) et 75 023 (p. 169-170), lignes communication : 0 (p. 84-97) et 15 000 (p. 169-170), alors que d'autres lignes sont en cohérences.

**Réponse SMAHBB :**

**CE5 Déclaration ou autorisation de travaux ?**

Comment expliquer l'incohérence dans la phrase suivante de la fiche B3, p.66 :

" Une simple déclaration sera nécessaire pour cette rubrique. En effet, sur les 400 ml de travaux prévus pour cette action, 140 ml se feront en protection mixte et 10 ml en génie civil (**note CE : il reste donc 250 ml**).

Or le seuil de la procédure d'autorisation pour cette rubrique est fixé à 200 ml".

J'en conclus qu'une procédure d'autorisation doit être mise en place puisque le linéaire dépasse les 200m, seuil de la déclaration. Cela va à l'encontre de la première ligne.

**Réponse SMAHBB :**

## **Annexe 7**

### **Mémoire en réponse**



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS  
DU **BEUVE** ET DE LA **BASSANNE**

Auros, le 20 octobre 2023

Monsieur Sylvain BARET  
Commissaire enquêteur

Monsieur,

Suite à vos échanges avec Mme Emmanuelle MOURIGUE, Technicienne rivières, et à la réception de votre procès-verbal de synthèse concernant l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule, vous trouverez en pièces jointes les réponses apportées par le SMAHBB aux remarques et questions.

Vous en souhaitant bonne réception, et restant à votre disposition pour toutes précisions,


Veuillez recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

**François GUILLOMON**



SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE  
DES BASSINS VERSANTS DU  
BEUVE et de LA BASSANNE  
Mairie 33124 AUROS  
Tel : 09 63 03 47 84  
GEMAPI NATURA 2000



SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS DU BEUVE ET DE LA BASSANNE  
1, Place de la Mairie - 33 124 AUROS

Horaire d'ouverture Lundi 9h00 – 12h30 / 13h30 – 16h30  
Mardi, Jeudi et Vendredi 9h00 – 12h30  
Tél 09 63 03 47 84 – [comptabilite@smahbb.fr](mailto:comptabilite@smahbb.fr)

Sujet : Réponses au PV de synthèse suite à Enquête publique – DIG PPG Lisos Gaule

• **Thème « Procédure travaux »**

*Nécessité de prévenir les propriétaires avant la réalisation des travaux*

**Remarque commissaire enquêteur :** Les propriétaires riverains expriment le besoin de connaître la procédure de réalisation des différents travaux et études qui nécessiteront l'accès à leurs terrains. Ils s'inquiètent du droit de passage, des éventuelles dégradations et de leurs réparations, Ils expriment le souhait d'être informés et consultés pour la réalisation de ces travaux qui vont impacter leur terrain et la rivière.

**Réponse SMAHBB :**

Avant chaque phase de travaux, une réunion publique conviant tous les propriétaires impactés par cette tranche de travaux sera organisée. L'adhésion des propriétaires sera recherchée. Une convention pourra être signée afin d'acter l'accord de ces derniers et d'autoriser l'intervention sur leurs parcelles. Concernant l'accès, ceci sera vu en amont avec les propriétaires et en fonction des spécificités du site et des travaux. Concernant les dégradations qui pourraient être causées par l'intervention des entreprises, il est spécifié dans le cahier des charges que l'entreprise doit rendre les terrains au plus proche de l'état initial, avec des dégradations mineures. Tout dégât majeur sera réparé à la charge de l'entreprise. Par ailleurs, les conditions optimales afin de limiter l'impact des engins sur les sols seront recherchées.

• **Thème « Information »**

- **Obs Co1 M. BOUIC Jean-Robert Secteur 7**  
*Nous avons reçu beaucoup d'informations car, à ce jour, nous n'avons rien. Les informations sont claires mais beaucoup de propriétaires riverains ne sont pas au courant. Une ou plusieurs réunions publiques seraient nécessaires.*
- **Obs CO2 M. LABEAU Jean-Francis Secteur 5**  
*Manque d'informations sur le projet (exemples)*
- **Obs CO3 M. LAULAN Philippe Secteur 5**  
*Dommage que les propriétaires ne soient pas informés du projet avant sa réalisation.*

**Remarque commissaire enquêteur :** Ces propriétaires riverains regrettent le manque d'informations concernant le projet. Un propriétaire souhaiterait une ou plusieurs réunions publiques.

Alors que le Lisos et la Gaule sont entièrement du domaine privé, l'ensemble des propriétaires qui se sont manifestés, indique ne pas avoir été consulté ou informé en amont, ni n'avoir constaté le passage d'un technicien rivière. Il s'interroge sur la manière dont le plan a pu être établi et regrette ce fait.

**Réponse SMAHBB :**

Cf. réponse à la première question. Des réunions ont été organisées avec les élus de chaque commune, EPCI concerné. Ces derniers représentent leurs administrés et sont en charge de les informer et de faire remonter les problématiques rencontrées. Ainsi, il y a eu trois COPIL (COPIL de lancement phase 1, COPIL phase 2 et COPIL phase 3) et 3 réunions territorialisées (Grignols, Floudès et Hure). Un courrier a été envoyé en amont de la phase de terrain à toutes les communes et les EPCI afin qu'ils informent leurs administrés de l'étude et de la présence de personnes du bureau d'études sur le terrain. Ce bureau d'étude spécialisé a ensuite arpenté le terrain afin de déterminer les enjeux et la programmation.

**Informations préalables conduites par le Syndicat**

Le syndicat peut-il apporter des précisions sur les réunions de concertation réalisées en amont pour la constitution du plan ainsi que les publics concernés ?

**Réponse SMAHBB :**

Il y a eu trois COPIL :

- COPIL de lancement phase 1 le 29/09/2020,
- COPIL phase 2 le 28/01/2021,
- COPIL phase 3 le 13/06/2022.

Et 3 réunions territorialisées :

- A Grignols le 9/03/2020,
- A Floudès le 10/03/2020,
- A Hure le 11/03/2020.

• **Thème « Embâcles »**

Ce thème génère deux contributions une proposition exprimée par Monsieur Bourbon et une demande spécifique de Mme Fabienne GUIPOUY.

- **Obs C06 Proposition de M. BOURBON Etienne (Eleveur) Secteur 11**

*Dans la gestion des embâcles, il me semble qu'une gestion uniforme du Lisos n'est pas judicieuse. Pour la partie amont (secteurs 8 à 14), il me semble curieux de les démolir. Car, vu le coût de nettoyer le lit de la rivière et des affluents, avec par la suite le problème d'accélérer le flux de l'eau en amont qui va augmenter les crues en aval. Il me semble plus simple de répartir le budget alloué en amont et le mettre pour améliorer les aménagements en aval (secteurs 4 à 7) ou autour des ouvrages de génie civil (ponts, moulins, ...). Comme cela lors des crues la partie val est mieux préparée et a des crues moins élevées en hauteur mais un peu plus longtemps. Sur la partie amont, on préserve plus la biodiversité ; le risque de terre sur routes inondées et plus faible et cela permettrait d'aider la nature pour recharger plus facilement la nappe phréatique.*

**Commentaire du commissaire enquêteur :** M. Bourbon préconise une gestion différenciée des embâcles amont (secteurs 8 à 14) - à conserver ou à adapter, et aval (secteurs 4 à 7) - à enlever. D'après lui, la conservation des embâcles amont permettrait de ralentir les flux d'écoulement des eaux ; préserver la biodiversité ; réduire l'apport de terre sur les routes inondées (diminution érosion) ; aider à la recharge de la nappe phréatique. De plus, cela permettrait de limiter la hauteur d'eau des crues aval en les étalant dans le temps.

Le gain financier procuré par la conservation des embâcles amont pourrait être réorienté sur les aménagements d'ouvrages en aval.

**Réponse SMAHBB :**

Il est tout à fait pertinent de gérer les embâcles de manière différenciée pour les raisons évoquées par M BOURBON. Ceci est pratiqué depuis des années par le Syndicat. Ce travail se fera au cas par cas, en concertation avec les propriétaires privés lors des réunions publiques et en lien avec les élus décisionnaires.

**Obs Fo2.1**      **Mme GUIPOUY Fabienne**      Secteur 5      Moulin du CROS

*Je signale la présence de matériaux rocheux dans le Lisos en amont du moulin sous la forme de galets ayant provoqué une inondation de mon moulin en 2021, l'eau circulant uniquement par le bief. Merci de le signaler dans les travaux « embâcles » du Secteur 5 : rivière bouchée.*

**Réponse SMAHBB :**

Lors de la phase de terrain précédant les travaux, si ceci est cohérent par rapport aux zonages de travaux identifiés par le PPG et pertinent par rapport aux enjeux liés au site et ses alentours, ceci pourra être intégré dans la phase de travaux. Une prise de contact avec le propriétaire sera alors nécessaire en amont afin d'aller observer les problématiques sur site.

• **Thème « Ruissellement »**

- **Fo2.2 Mme GUIPOUY Fabienne**      Secteur 5      Moulin du CROS

*Afin que ceci ne se reproduise pas (CE : la problématique soulevée précédemment en Obs Fo2.1), il convient de freiner l'eau en amont et particulièrement au niveau des collecteurs de remembrement présents sur le plateau en 47 et 33.*

- **Fo3 Proposition de M. BENTEJAC Simon**      Secteur 5      Moulin du Haut  
*GESTION DES RUISSELLEMENTS : Chapitre 3.5.2*

*Il serait bon d'intégrer à ce chapitre, en plus des confluent du Lisos, la gestion des collecteurs et grands fossés (des remembrements) générateurs de crues brutales et violentes.*

**Commentaire du commissaire enquêteur :** Ces observations soulèvent la problématique des ruissellements provenant des collecteurs et grands fossés qui peuvent contribuer à l'augmentation brutale du niveau de la rivière.

**Réponse SMAHBB :**

Dans le dossier, une des actions vise à réaliser une étude hydraulique sur l'ensemble du bassin versant afin de préciser les secteurs problématiques au ruissellement. C'est lors de cette étude que seront mis en lumière ces problématiques. Elle pourra donc concerner le cas échéant les grands fossés.

• **Thème « Nature des travaux »**

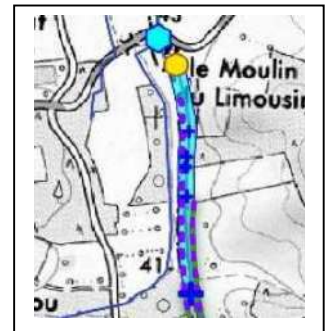
Deux personnes demandent des précisions sur la nature des travaux indiqués au niveau de leur terrain :

- **Obs Co5 M PEPONNET Jean-Jacques Secteur 7 Moulin Limousin**

*Je souhaiterais connaître la nature des travaux au niveau du moulin Limousin dont je suis le propriétaire : « Reconnexion avec le lit majeur ». Quel type d'action : L2a à L2c ?*

**Réponse SMAHBB :**

Le PPG ne précise pas la nature des travaux de reconnexion sur les moulins car il prévoit la réalisation d'études complémentaires permettant de statuer sur les aménagements à réaliser.

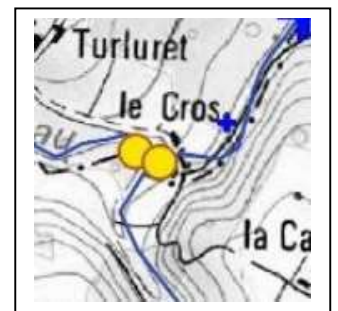


- **Fo2.3 Mme GUIPOUY Fabienne Secteur 5 Moulin du CROS**

Quelle est la nature des deux études complémentaires prévues sur le site ?

**Réponse SMAHBB :**

Il s'agit de deux études de franchissabilité piscicole et sédimentaire. Deux études sont identifiées car elles correspondent à deux points de franchissabilité à étudier sur le même ouvrage.



• **Thème « Suivi et entretien »**

- **Gr3.1 M. GALISSAIRE Jean-Jacques Secteur 7**

*Faire de tels travaux serait nécessaire à condition que le suivi et l'entretien soient assurés par la suite et pas laissé à l'abandon.*

**Commentaire du commissaire enquêteur :** M. Galissaire pose la problématique du suivi et de l'entretien et la rivière, une fois les travaux du plan terminés.

**Réponse SMAHBB :**

Le cours d'eau n'est pas domanial. Selon la réglementation, le propriétaire est responsable de son entretien, ce qu'il a généralement tendance à en pas savoir ou oublier. De par ses compétences le SMAHBB peut se substituer à lui si l'Intérêt Général est manifeste. Le syndicat peut donc être amené à mettre en place, en fonction des enjeux, des travaux d'entretien pluriannuels suite à la restauration de certains secteurs.

- **Thème « Question diverse »**

- **OBS GR1 Mme LECOINTE 547 route du Lysos 33690 GRIGNOLS**

*Au vu du dossier et ayant appris des choses très intéressantes, ma doléance est de pouvoir créer un abreuvoir pour l'élevage de chevaux. Consciente que cette question n'est pas forcément en rapport avec l'enquête. Mais quelques réponses sont apportées.*

**Observation du commissaire enquêteur :** Madame LECOINTE souhaite créer un point d'eau à partir du Lysos pour abreuver ses chevaux. Cette demande est en dehors du champ de l'enquête publique. Madame LECOINTE a été orientée vers le service adéquat de la DDTM Gironde.

**Réponse SMAHBB :**

Effectivement, il faut que Mme Lecointe se rapproche de la DDTM.

## 1 OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

### CE1 Objectifs du PPG

**Dans le préambule, il est indiqué que** « *Le présent travail a donc eu pour objet la réalisation d'une étude sur les bassins versants du Lysos et du ruisseau de la Gaule dans le but de définir un programme pluriannuel d'interventions répondant aux attentes du syndicat et visant l'atteinte et le maintien du bon état des eaux et des milieux présents sur le territoire* ».

De même, le **paragraphe 3.4 « Liste des objectifs opérationnels et des actions prévues »** précise que « *les actions prévues visent à restaurer le bon état écologique des masses d'eau imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau* ».

- CE1.1 « Attentes du syndicat » : Quelles sont-elles ?

**Réponse SMAHBB :**

L'attente du syndicat est d'obtenir un document opérationnel adapté au territoire afin de restaurer et de maintenir le bon état écologique des masses d'eau. Le SMAHBB, récemment compétent sur ce bassin versant, a souhaité réaliser une étude en vue de la mise en place d'un plan pluriannuel de gestion des cours d'eau de ce bassin versant afin de préciser son intervention en intégrant les préoccupations suivantes :

- Améliorer la qualité de la ripisylve des cours d'eau du territoire,
- Poursuivre les efforts de lutte contre les inondations (en favorisant notamment les zones d'expansion de crue),
- Contribuer à la restauration écologique des cours d'eau,
- Comprendre les processus morphologiques dynamiques de chaque cours d'eau (hydromorphologie et continuité écologique),
- Sensibiliser les acteurs du territoire à la protection de la ressource en eau et des milieux,
- Assurer une gestion équilibrée de la ressource qui rende compatible les usages avec la qualité des milieux,
- Assurer un lien entre toutes ces missions et les divers documents d'orientations de gestion : SDAGE Adour-Garonne, PAPI Garonne Girondine, SAGE Vallée de la Garonne...,
- Assurer la prise en compte des zones humides dans le programme de gestion (identification et propositions de gestion),



Cette mission de mise au point d'une programmation pluriannuelle d'intervention a pour vocation d'être opérationnelle.

- CE1.2 Les objectifs annoncés de « viser l'atteinte ... du bon état des eaux et des milieux présents sur le territoire » (préambule) et de « restaurer le bon état écologique des masses d'eau » (§3.4) ne sont-ils pas contradictoires avec le § 4.4.1 où il est précisé que les objectifs de bon état de la masse d'eau ont été atteints : bon état écologique en 2021 - bon état chimique en 2015 ?

L'objectif du plan ne serait-il pas de maintenir, voire d'améliorer, le bon état de la masse d'eau et des milieux présents sur le territoire ?

**Réponse SMAHBB :**

L'objectif est d'atteindre, maintenir, améliorer l'état des masses d'eau. Le bon état au titre de la DCE est fixé sur l'ensemble du bassin versant, de manière large. Il faut cependant travailler de manière plus fine afin mettre en exergue des zones sur lesquelles peuvent être rencontrées certaines problématiques et ainsi de pouvoir impacter ou préserver le cours d'eau à l'échelle macroscopique.

### CE 3 Diagnostic et qualité de l'eau

- **CE 3.1**

D'après le paragraphe 3.2.10 BILAN DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU, le diagnostic a été établi à partir de la méthodologie de l'intégrité de l'habitat dans le cadre du REH (Réseau d'Evaluation des Habitats) visant à analyser l'état physique et dynamique des cours d'eau. Le cours d'eau est alors étudié par compartiments : Débit, Ligne d'eau, Lit Mineur, Berge Ripisylve, continuité et annexes.

Ce même paragraphe précise que le "*volet qualitatif de la ressource en eau, essentiel pour atteindre le bon état écologique, n'est pas compris dans cette méthodologie*". Effectivement, ce volet n'est pas abordé dans le reste du paragraphe.

Cependant, dans la fiche OH2 (page 41) il est indiqué qu'un état des lieux mené par GEREА identifie une « **problématique qualité d'eau** ».

Dans ces conditions, le diagnostic présenté, prenant en compte le seul état physique et dynamique du cours d'eau mais pas le volet qualitatif de l'eau, jugé « problématique », n'est-il pas réducteur ? Ne faudrait-il pas que, dans un souci de complétude, il prenne en compte cet état des lieux du GEREА ?

**Réponse SMAHBB :**

Concernant le volet qualité de l'eau, l'état des lieux a repris des éléments tirés du rapport d'analyse « Suivi hydrobiologique » sur 5 stations, Lisos et Ruisseau de la Gaule (33) (réalisé par Eurofins Hydrobiologie France). Les résultats de cette étude ont ainsi été présentés dans le rapport de phase 1 d'état des lieux, résultats qui ont permis, avec les réunions territorialisées, de définir les enjeux/objectifs/actions en phase 2 et 3.

- **CE3.2 Prise en compte du volet agricole**

En conclusion du 3.2.10 BILAN DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC DES COURS D'EAU, il est dit que :

« Toutefois il ne faut pas oublier non plus de prendre en considération le volet agricole, secteur d'activité principale sur les bassins versants. **La sensibilisation auprès des exploitants, la réduction des intrants,**

*la gestion de la ripisylves et des bordures de cours d'eau seront des actions à mettre en place de manière à restaurer la qualité des milieux aquatiques ».*

Hormis les mesures de qualité de l'eau, quelles actions, le Syndicat entend-il entreprendre pour assurer « la réduction des intrants » ?

**Réponse SMAHBB :**

Concernant la réduction des intrants, certaines actions sont prévues dans le cadre du PPG comme la mise en place d'abreuvoirs, de clôtures, les plantations en ripisylve, ... Par ailleurs, dans le cadre du périmètre Natura2000, des actions de sensibilisation et la mise en place de MAEC participent à cette réduction.

**CE4 Aspects financiers : Ecart dans les différents montants des actions**

Comment expliquer la différence entre les montants des travaux :

- issus des pages 84 à 97 : 849 526 € HT, et ceux
- issus de la synthèse financière du tableau des pages 169-170 : 890 631 € HT.

Il existe des écarts, parfois importants, comme, par exemple, ligne B3 : 109 300 (p. 84-97) et 148 750 (p. 169-170) ; ligne R3 : 27 565 (p. 84-97) et 75 023 (p. 169-170), lignes communication : 0 (p. 84-97) et 15 000 (p. 169-170), alors que d'autres lignes sont en cohérence.

**Réponse SMAHBB :**

Effectivement, des écarts ont été constatés dans les chiffres reportés au dossier. Une mise à jour a récemment été effectuée avec une remise en cohérence des linéaires et des coûts des actions.

**CE5 Déclaration ou autorisation de travaux ?**

Comment expliquer l'incohérence dans la phrase suivante de la fiche B3, p.66 :

*" Une simple déclaration sera nécessaire pour cette rubrique. En effet, sur les 400 ml de travaux prévus pour cette action, 140 ml se feront en protection mixte et 10 ml en génie civil (**note CE : il reste donc 250 ml**).*

*Or le seuil de la procédure d'autorisation pour cette rubrique est fixé à 200 ml".*

J'en conclus qu'une procédure d'autorisation doit être mise en place puisque le linéaire dépasse les 200m, seuil de la déclaration. Cela va à l'encontre de la première ligne.

**Réponse SMAHBB :**

Il n'y a pas d'incohérence dans cette phase. Pour être plus précis :

Sur les 400ml de travaux prévus :

- 250ml sont prévus en Génie végétal (une simple déclaration est nécessaire)
- 140ml sont prévus en génie mixte et 10ml en génie civil. Sur ce point, une demande d'autorisation serait nécessaire si nous dépassions le seuil des 200ml, or ici, si on additionne génie mixte et génie civil, nous arrivons à 150ml, nous sommes donc en deçà du seuil fixé par la réglementation.



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS  
DU **BEUVE** ET DE LA **BASSANNE**

Dossier suivi par :  
Théo HUGUET  
06 40 68 44 11  
technique@smahbb.fr

**Communes et EPCI des bassins  
versants du Lisos et de la Gaule**

Objet : Note concernant l'étude préalable au plan de gestion des bassins versants du Lisos et du ruisseau de la Gaule

Mesdames et Messieurs les Maires,

Madame, Monsieur,

Le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB) est la structure compétente en aménagement des cours d'eau sur le territoire depuis la prise de compétence GEMAPI en 2018.

Afin d'assurer une gestion cohérente des cours d'eau des bassins versants du Lisos et du ruisseau de la Gaule, nous venons de lancer une étude visant à caractériser l'état actuel du cours d'eau et répondre aux problématiques par des actions ciblées, ayant pour objectif l'atteinte du bon état écologique en respectant les processus naturels et la qualité du milieu existant.

Pour se faire, des prospections sur le terrain seront menées par le bureau d'études GERE, prestataire du SMAHBB au 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2020.

Ainsi, les équipes de GERE et du SMAHBB seront amenés à se rendre sur les cours d'eau et parcelles riveraines afin de caractériser l'état des cours d'eau et proposer des mesures adéquates, dans le respect de la préservation de l'environnement et de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Cette étude pose les jalons d'un plan de gestion sur 10 années ou les travaux de restauration (de la végétation principalement) feront l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) en Préfecture.

J'attire votre attention sur le fait que ces prospections se feront sur le terrain de parcelles privées, il est donc nécessaire de faire passer l'information aux propriétaires de l'objet de cette démarche.

Je reste à disposition pour plus d'informations au 06 40 68 44 11 / [technique@smahbb.fr](mailto:technique@smahbb.fr), et interviendra au besoin auprès des propriétaires si le besoin s'en fait sentir.

Plus d'informations sur notre site internet : [www.smahbb.fr](http://www.smahbb.fr)

Cordialement,

Théo HUGUET, Technicien au SMAHBB

## **Annexe 8**

### **Copie des registres d'enquête**

**PRÉFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
PRÉFET DU LOT ET GARONNE**

**COMMUNE DE : GRIGNOLS - 33**

**REGISTRE D'ENQUÊTE**

COMMUNE \_\_\_\_\_

**Sur la** Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne

demandé par le

**Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB)**

- DIG
- Loi sur l'eau

**Enquête publique :**

M., M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup> (1) DUPIOL-TACH Françoise

Agissant en qualité de (2) Maire.

Pour le compte de (3) la commune de GRIGNOLS (33).

Déclare ouvrir ce jour le présent registre coté et paraphé, contenant vingt cinq feuillets, destiné à recevoir les observations des personnes intéressées par le projet

de Travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lissos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne.

Fait à Grignols, le 04 Septembre 2023

(Signature et cachet)



**Françoise DUPIOL-TACH**  
Le Maire,

FT

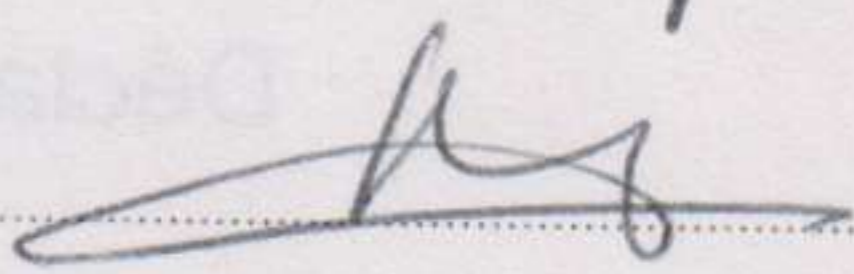
(1) Rayer les mentions inutiles.  
(2) Préciser les fonctions.  
(3) Préciser le nom de la collectivité.

Gr ① Lundi 04.09.2023 - Mme LECOINTE

547 route du Lyas. 33690 GRIGOLS.

Au vu du dossier, et ayant appris des choses très intéressantes, ma défiance est de pouvoir créer un abreuvoir pour l'élevage des chevaux. Consciente que cette question n'est pas forcément en rapport avec l'enquête - Mais quelques saponés sont ajoutés.

Gr 2 Mercredi 20.09.2023 M. Bouic Jean - Robert

- Nous aimerions être consultés lors des projets de travaux sur notre propriété. 

Gr 3 Mercredi 20.09.2023 M. GALISSAINE Jean-Jacques

- Faire de tels travaux serait nécessaire à condition que le suivi et l'entretien soit assuré par la suite et pas laissé à l'abandon.

- Je souhaiterais être informé avant et pendant l'exécution des travaux.

Le délai étant expiré,

le Commissaire enquêteur déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours

consécutifs du 04 septembre 2023 au 04 Octobre 2023

de Durant les heures ouvrables heures à heures

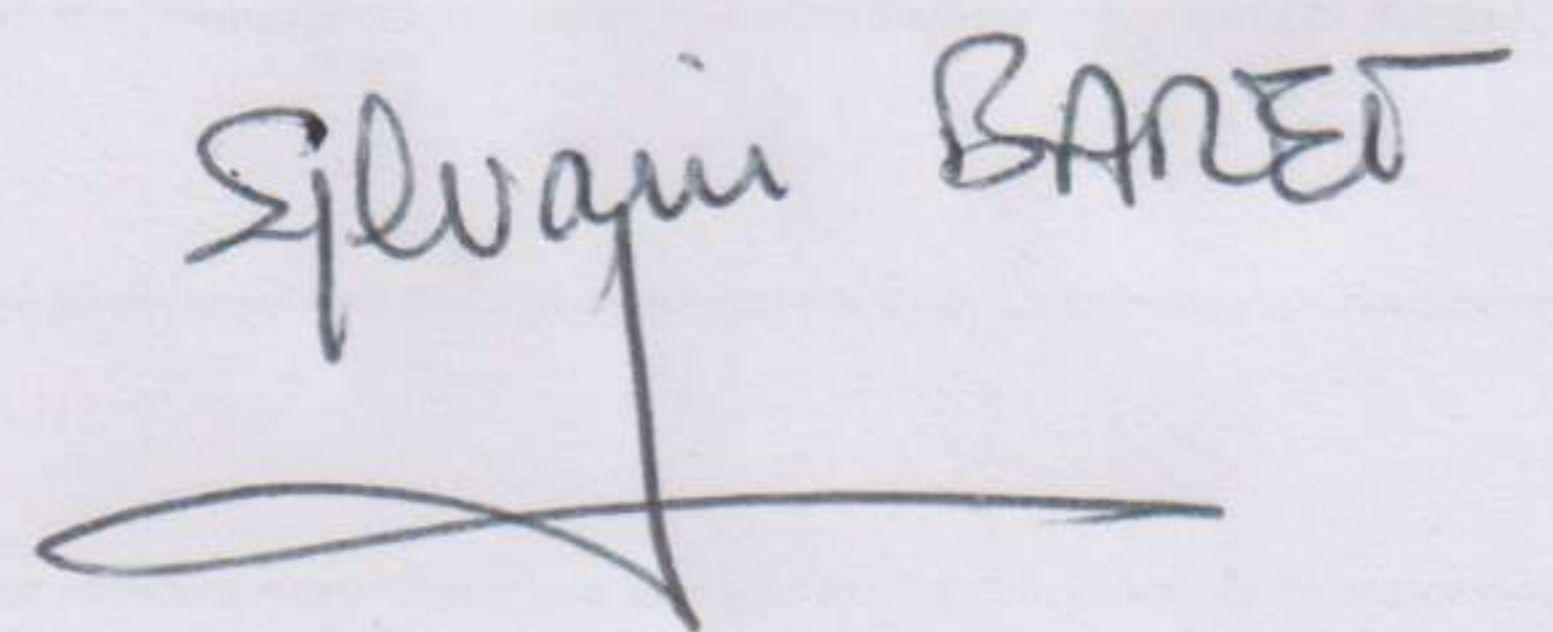
et de heures à heures

Les observations ont été consignées au registre par trois personnes

(pages n° 2).

En outre, il a été reçu 0 lettres ou notes qui ont été annexées  
au présent registre.

À Grignou, le 5 octobre 2023

Sylvain BARDET  




**PRÉFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
PRÉFET DU LOT ET GARONNE**

**COMMUNE DE : COCUMONT - 47**

**REGISTRE D'ENQUÊTE**

COMMUNE

**Sur la** Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne

demandé par le  
**Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB)**

- DIG
- Loi sur l'eau

**Enquête publique :**

M., M<sup>me</sup>, M<sup>lle</sup> (1) Jean-Luc ARMAND

Agissant en qualité de (2) Maire

Pour le compte de (3) La Commune de Cocumont

Déclare ouvrir ce jour le présent registre coté et paraphé, contenant vingt cinq feuillets, destiné à recevoir les observations des personnes intéressées par le projet de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos de la Gaulte sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne

Fait à Cocumont, le 04 septembre 2023

(Signature et cachet) Le maire,



*[Handwritten signature in blue ink]*

(1) Rayer les mentions inutiles.  
(2) Préciser les fonctions.  
(3) Préciser le nom de la collectivité.

Co 1, 2, 3 8-09-2023

M. BOVIC	Jean-Robert	Secteur 7
M. LABEAU	Jean-François	Secteur 5
M. LAULAN	Philippe	Secteur 5
M. BRISOTTO	Arthur	Secteur 5

Co1 Nous reçu beaucoup d'informations car, à ce jour, nous n'avons rien. Les infos sont claires mais beaucoup de propriétaires riverains ne sont pas au courant. Une ou plusieurs réunions publiques seraient nécessaires. J.R. Bovic.

Co2 Manque d'informations sur le projet (exemples) J. F. Labeau

Co3 Donner si que les Propriétaires ne soient pas informés. Du projet avant sa réalisation. P. Laulan

Co 4 8.09.2023

M. BOURBON Etienne Secteur 11

- Sur le secteur 11 au lieu dit Le Bouc, j'ai une parcelle avec des vaches en pâture la majorité de l'année. Je ne suis pas opposé au droit de passage et d'entretien du ruisseau. Mais si vous pouvez me prévenir un peu à l'avance pour que je puisse sortir les animaux avant votre intervention sur le site. Comme cela je suis sûr qu'il n'y aura pas de problème (bêtes qui s'échappent ou accident avec les personnes...) mon numéro 07 87 35 79 88.

Co 5 8.09.2023

M. PEPONNET Jean-Jacques Secteur 7

Radio Limousin

Je souhaiterais la nature des travaux au niveau du moulin limousin dont je suis le propriétaire :

- ① Reconnexion avec le lit majeur : Quel type d'action L2a à L2c ?

COB 16-09-2023

M. BOURBON Etienne Secteur 11

- Dans la gestion des embacles, il me semble qu'une gestion uniforme du Pisos n'est pas judicieux. Pour la partie amont, secteur 8 à 15, il me semble curieux de les démolir. Car vu le coût de nettoyer le Pis de la rivière et les affluents avec par la suite le problème d'accélérer le flux de l'eau en amont ce qui va augmenter les crues en aval. Il me semble plus simple de répartir le budget alloué en amont et le mettre pour améliorer les aménagements en aval, secteur 4 à 7 ou autour des ouvrages de génie civil (pont, moulin, ...). Comme cela lors des crues la partie aval est mieux préparée et à des crues moins élevée en hauteur mais un peu plus longtemps. Sur la partie amont, on préserve plus la biodiversité, le risque de terre ou route inondées est plus faible et cela permettrait de aider la nature pour recharger plus facilement la nappe phréatique.

G7 4-6-2023 Mme VAUGEOIS Secteur 14

- Garde la nature sauvage et favorable aux Travaux à fait -
- ET surtout prevenir les gens et proprietaire avant Travaux -

Le délai étant expiré,

le Commissaire enquêteur déclare clos le présent registre

qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours

consécutifs du de Septembre 2023 au 04 octobre 2023

de ..... heures à ..... heures

et de ..... heures à ..... heures  
Devant les heures surrables de la nuit

Les observations ont été consignées au registre par Sept personnes

(pages n° 2 à 4).

En outre, il a été reçu 0 lettres ou notes qui ont été annexées

au présent registre.

À COUDONT, le 05/10/2023

Sylvain BARDET

**PRÉFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
PRÉFET DU LOT ET GARONNE**

**COMMUNE DE : FONTET - 33**

**REGISTRE D'ENQUÊTE**

COMMUNE \_\_\_\_\_

**Sur la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les  
travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien  
des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur  
les départements de la Gironde et du Lot et Garonne  
demandé par le  
Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins  
Versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB)**

- DIG
- Loi sur l'eau

**Enquête publique :**

M., ~~M<sup>me</sup>~~, ~~M<sup>lle</sup>~~ (1) Serge POUJARDIEN

Agissant en qualité de (2) Maire

Pour le compte de (3) Commune de Fontet

Déclare ouvrir ce jour le présent registre coté et paraphé, contenant vingt cinq feuillets, destiné à recevoir les observations des personnes intéressées par le projet de travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lises et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne

Fait à Fontet, le 04 septembre 2023

(Signature et cachet)

(1) Rayer les mentions inutiles.

(2) Préciser les fonctions.

(3) Préciser le nom de la collectivité.



Mardi 20 Septembre

F01

M. GAILLARD Sylvain

Secteur 7

Je suis d'accord avec la notion d'intérêt général, mais  
immersi plus de détails sur la procédure concernant  
les travaux en vue. Impatient de rencontrer un  
technicien, autant plus dans les détails de leurs pratiques.

F02

Mme GUIPOUY Fabienne

Secteur 5

Moulin du Cros

10) Je signale la présence de matériaux  
rocheux dans le lit en amont du moulin  
sous la forme de galets ayant provoqués  
une inondation de mon moulin en  
2021 l'eau circulant uniquement par  
le bief. Merci de le signaler dans les  
travaux embâcle secteur 5 : rivière touchée.

20) Afin que ceci ne se reproduise pas  
il convient de freiner l'eau en amont et  
particulièrement au niveau des collecteurs de  
remembrement présents sur les plateaux en 47 et 33.<sup>(1)</sup>

21) Quelle est la nature de l'étude complémentaire  
prévue sur le site?

1) Grand fossés.

F03. BOUTONNE SIMON MOUÏN. DU HANT SECTEUR 5

GESTION DES RESSOURCES: CHAPITRE 3-5-2

IL SERAIT BON D'INTÉGRER A CE CHAPITRE EN PLUS  
DES COMPLUENTS DE LISOS, LA GESTION DES COLLECTEURS  
ET GRANDES FOSSES (DES REMORBACHEMENTS). GÉNÉRATEURS  
DE CRUES BRUTALES ET VIOLENDES.

Le délai étant expiré,  
le Commissaire enquêteur déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant trente et un jours  
consécutifs du 04 Septembre au 04 octobre inclus  
de 9h00 heures le 4 Septembre à 17h00 heures le 4 octobre 2023  
et de ..... heures ..... à ..... heures .....

Les observations ont été consignées au registre par Trois personnes  
(pages n° 2 et 3 ).

En outre, il a été reçu — lettres ou notes qui ont été annexées  
au présent registre.

À Fontet, le 5 octobre 2023

Sylvain BARDET



**PRÉFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
PRÉFET DU LOT ET GARONNE**

**COMMUNE DE : RUFFIAC - 47**

**REGISTRE D'ENQUÊTE**

COMMUNE

**Sur la** Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Lisos et de la Gaule sur les départements de la Gironde et du Lot et Garonne

demandé par le  
**Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Bassanne (SMAHBB)**

- DIG
- Loi sur l'eau

**Enquête publique :**

M., ~~M<sup>me</sup>~~, ~~M<sup>lle</sup>~~ (1) Didier LE JALLÉ

Agissant en qualité de (2) maire

Pour le compte de (3) Ruffiac

Déclare ouvrir ce jour le présent registre coté et paraphé, contenant vingt cinq feuillets, destiné à recevoir les observations des personnes intéressées par le projet de d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant les travaux de restauration des milieux aquatiques et d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Siseo et de la Gaulle sur les départements de la Gironde et du Lot-et-Garonne

Fait à Ruffiac, le 04/09/2023

(Signature et cachet)



(1) Rayer les mentions inutiles.  
(2) Préciser les fonctions.  
(3) Préciser le nom de la collectivité.

SBR

SBI

Faint, mirrored bleed-through text from the reverse side of the page, including phrases like "M. N. N. M. B. B. B. B. B.", "Agissant en qualité de", and "Pour le compte de".

(Signature et cachet)



Le délai étant expiré,  
le Commissaire en fonction déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant 31 jours  
consécutifs du 04 Septembre 2023 au 04 Octobre 2023  
de ..... heures à ..... heures  
et de ..... heures à ..... heures  
Heures ouvrable de la mairie

Les observations ont été consignées au registre par 0 personnes  
(pages n° ..... ).

En outre, il a été reçu 0 lettres ou notes qui ont été annexées  
au présent registre.

À ROFFIAC, le 5 octobre 2023

Sylvain BARET